



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Patrimoine  
culturel  
immatériel

## Assistance internationale

ICH-04-Rapport – Formulaire

### ASSISTANCE INTERNATIONALE DU FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

#### RAPPORT NARRATIF FINAL

État(s) partie(s) bénéficiaire(s) : Côte d'Ivoire

Titre du projet :	Inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel présent en Côte d'Ivoire en vue de sa sauvegarde urgente
Calendrier :	Début : 09 décembre 2015      fin : 09 décembre 2018
Budget :	<p style="text-align: right;">Total : 467 752 dollars des États-Unis</p> <p><i>dont :</i></p> <p>Fonds du patrimoine culturel immatériel : 299 972 dollars des États-Unis          Contributions de l'État partie : 284 477,54 dollars des États-Unis          Autres contributions : 00 dollars des États-Unis</p>
Agence de mise en œuvre (partenaire contractuel ou bureau hors-siège de l'UNESCO) :	Direction du Patrimoine Culturel
Personne contact :	<p>Titre (Mme/M., etc.) : Madame</p> <p>Nom de famille : N'GUESSAN</p> <p>Prénom : O. Blanche Marie Chantal</p> <p>Institution/position : Ministère de la Culture et de la francophonie/Direction du Patrimoine Culturel</p> <p>Adresse : BPV 39 Abidjan</p> <p>Numéro de téléphone: 00 225 22 46 69 04/ 07 84 19 80</p> <p>Adresse électronique : <a href="mailto:gracealimanou@yahoo.fr">gracealimanou@yahoo.fr</a>/ <a href="mailto:blanchenguessan14@gmail.com">blanchenguessan14@gmail.com</a></p>
Agence partenaire (dans le cas d'un projet de service de l'UNESCO) :	

Partenaires de mise en  
œuvre :

Office Ivoirien du Patrimoine Culturel

## Contexte

*Donnez une brève description de la situation au moment de la demande et du besoin auquel l'assistance devait répondre. En cas de sauvegarde d'un élément particulier, veuillez fournir une description de l'élément et de sa viabilité, et expliquer pourquoi les mesures de sauvegarde étaient nécessaires. Pour la préparation d'inventaires, le renforcement des capacités, la sensibilisation, la visibilité ou d'autres mesures de sauvegarde ne visant pas un élément particulier, veuillez identifier les lacunes qui étaient à combler. En cas de demande d'assistance d'urgence, veuillez décrire la nature et la gravité de la situation d'urgence au moment de la demande.*

entre 865 et 1150 mots

Le présent projet vise l'inventaire du patrimoine culturel immatériel présent en Côte d'Ivoire en vue de sa sauvegarde urgente. Abrisant une soixantaine d'ethnies, la Côte d'Ivoire se distingue par la présence sur son territoire, d'un patrimoine riche et varié. En effet, les communautés ethnolinguistiques et ethnoculturelles composant sa population pratiquent une diversité d'éléments du patrimoine culturel immatériel qui leur sont propres, ou qu'elles ont en partage avec des communautés des pays voisins: la Guinée et le Liberia à l'ouest, le Mali et le Burkina Faso au nord et le Ghana à l'Est. Avant la ratification en 2006 de la Convention 2003 de l'UNESCO, avaient été menées des actions de collecte et de promotion d'éléments du patrimoine ethnographique sans que cela soit inscrit dans une politique organisée d'inventaire et de gestion du patrimoine culturel national. Ces activités de collectes qui ont été le fait de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI), des centres et instituts de recherche (le Groupe de Recherches sur la Tradition Orale ou le GRTO et l'Institut d'Ethno-Sociologie) et aussi du Ministère de la Culture ont permis de disposer de données sur des éléments du patrimoine culturel immatériel présent en Côte d'Ivoire.

Vu l'intérêt suscité par certains éléments de ce patrimoine, la Côte d'Ivoire envisageait de mettre en œuvre un inventaire systématique comme l'impose l'article 4 de la loi 87-806 du 28 juillet 1987, lorsque s'ouvrit l'ère des crises politico-militaires. Ces dernières, qui durèrent de septembre 2002 à avril 2011, eurent un impact négatif sur le patrimoine culturel immatériel.

En effet, les déplacements massifs des populations vers d'autres zones jugées plus sécurisantes ont occasionné la rupture des pratiques de certains éléments liés à des espaces qui leur sont habituellement consacrés. C'est le cas notamment des communautés Wê et Dan dont certaines ont dû quitter leurs zones d'habitation pour le Libéria et les grandes villes du Sud.

En outre, au plus fort de ces crises, il était pratiquement impossible aux communautés restées en place dans leurs zones habituelles de pratiquer librement leurs éléments de peur de représailles. Par ailleurs, ces communautés avaient davantage pour préoccupations quotidiennes et essentielles de subvenir à leurs besoins alimentaires.

Toutefois, à partir de la ratification de la Convention 2003, la Côte d'Ivoire, dans la dynamique de remplir ses obligations, conformément aux dispositions de ladite Convention, s'est dotée progressivement de politiques de sauvegarde. Ces efforts ont eu pour conséquences des inventaires thématiques qui ont permis d'inscrire une vingtaine d'éléments à l'inventaire national. La Côte d'Ivoire espérait se donner les moyens pour la mise en œuvre d'un inventaire systématique tel que l'impose l'article 4 de la loi 87 -806 du 28 juillet 1987.

Contre toute attente, la succession d'événements politico-militaires, entre 2002 et 2011 a arrêté cette progression dans le processus de sauvegarde des éléments du PCI présent en Côte d'Ivoire.

L'impact négatif de ces crises sur le PCI s'est illustré de plusieurs manières: à Sakassou, les danseuses de l'Adjanou (danse rituelle des femmes Baoulé), ont été violemment réprimées durant les premiers moments de la crise. En outre, le Dozoya (confrérie des chasseurs traditionnels) a été dénaturé du fait de la participation de ses membres au conflit, vidant ainsi cette institution de ses fonctions sociales et culturelles d'origine. A Bangolo, les enclos des masques sacrés, espaces initiatiques dédiés à la pratique ont été détruits.

C'est dans ce contexte de menaces sur le PCI et en même temps de prise de conscience de la nécessité de sa sauvegarde que la Côte d'Ivoire a ratifié en 2006 la Convention de 2003 et a entrepris, conformément aux dispositions de ladite Convention, la mise en œuvre d'une politique de sauvegarde. A

la même occasion, l'État de Côte d'Ivoire qui doit relever le défi de la réconciliation se convainc de l'importance du patrimoine culturel immatériel comme facteur de rapprochement, d'échanges, de compréhension mutuelle et de cohésion sociale des communautés, a envisagé ce projet d'inventaire d'urgence et de valorisation du PCI sur l'ensemble de son territoire. La mise en œuvre de ce projet reste l'un des axes majeurs pour la consolidation de la paix et la stabilisation durable du pays.

En effet, la quête de la réconciliation nationale et d'une paix durable a incité l'Etat Ivoirien à créer plusieurs institutions dont la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), le 13 juillet 2011 et le Programme National de Cohésion Sociale (PNCS), le 10 mai 2013. Ces institutions, en dépit de leurs compositions jugées représentatives de la société ivoirienne, n'ont pu atteindre, à ce jour, les objectifs qui leur étaient assignés.

L'assistance financière internationale dont bénéficie la Côte d'Ivoire pour l'inventaire du PCI a permis de sensibiliser, dans sa phase 1 les communautés des 6 régions du pays durement éprouvées par les différentes crises militaro-politiques à l'importance de la pratique de leurs éléments et du rôle de ceux-ci dans la consolidation du tissu social qui s'est fortement dégradé. Ce fut au total 24 localités qui ont été sillonnées dans le cadre de cette phase en 2016.

Dans la phase 2 de l'inventaire qui s'est déroulée de 2017 à 2018, ce sont 104 autres localités qui ont été parcourues avec le même message de sensibilisation à la pratique du PCI.

Dans cette dynamique et à l'effet de combler la méconnaissance de la Convention 2003 de l'Unesco ainsi que les principes de sauvegarde qui s'y rattachent, tout comme à la phase 1 où une centaine de personnes ont été formées, environ 400 membres de diverses communautés du Sud, Sud-Ouest, Centre, de l'Est et du Nord du pays ont vu leurs capacités renforcées.

Par la suite, les 52 équipes d'inventaire de la phase 2 ont sillonné les 26 régions concernées pour la collecte de données sur les éléments du PCI qui y sont présents. Ce qui a permis de cerner l'état de viabilité des éléments inventoriés en vue d'élaborer avec leurs détenteurs, des mesures pour leur sauvegarde en cas de nécessité.

## Objectifs réalisés et résultats obtenus

*Indiquez globalement jusqu'à quel point les objectifs du projet ont été atteints. Décrivez les principaux résultats obtenus, notamment du point de vue des bénéficiaires directs et des communautés. Expliquez pour chaque résultat escompté indiqué dans la demande s'il a été pleinement ou partiellement réalisé. Décrivez également tout résultat imprévu, direct ou indirect, positif ou négatif.*

entre 115 et 575 mots

### PHASE 1

Au terme de la Phase 1 du projet de l'inventaire.

Les objectifs atteints sont :

1. Les communautés, décideurs et autres acteurs du développement ont été sensibilisés à l'importance du PCI et à la nécessité de le sauvegarder;
2. Le personnel de la DPC, de l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC), des représentants de communautés, ainsi que d'autres parties prenantes au projet ont été formés à la Convention 2003 et aux Techniques d'Inventaire Participatif (TIP) en vue de la collecte de données sur le PCI ;
3. La collecte des données a été réalisée avec la participation active des communautés et s'est achevée à la fin du mois de mars 2017 ;
4. Les ressources matérielles de la DPC et des directions en charge de la Culture dans les régions de la phase 1 ont été renforcées ;
5. La mise en place du Système National des Trésors Humains Vivants pour la transmission des savoirs,

savoir-faire et des connaissances du PCI, est enclenchée avec la validation du projet de décret portant création d'une Commission Nationale de sélection et de promotion des THV.

Les résultats attendus obtenus sont :

6. Des éléments du PCI ont été identifiés et documentés par les équipes d'inventaire composées à 70% de représentants de communautés. Au terme des 3 mois de collecte, plus de 200 fiches ont été renseignées. 150 d'entre elles ont été consolidées et validées aussi bien par les ateliers régionaux que par l'atelier national de restitution et de validation ;

7. 20 membres de la Coordination Nationale, 36 membres des Coordinations Régionales, 36 des équipes d'inventaire, 14 agents de la DPC et de l'OIPC et 06 autres auditeurs libres ont vu leurs capacités renforcées à la faveur des 10 ateliers organisés respectivement au niveau national et régional. Ces différents acteurs connaissent mieux la Convention de 2003, les principes du TIP et sont outillés, dans une mesure acceptable, pour assurer la sauvegarde du PCI;

8. Les communautés, les autorités administratives et les élus locaux concernés par cette phase du projet ont été sensibilisés par des réunions et des émissions radiophoniques et connaissent désormais la valeur du PCI;

9. Des dispositions relatives à la sauvegarde et à la promotion du PCI ont été intégrées dans le projet de loi portant protection du Patrimoine Culturel National, en attente d'adoption par l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire;

10. Le plaidoyer pour la prise en compte du PCI dans les programmes éducatifs a été amorcé et a rencontré l'agrément du Ministère de l'Éducation Nationale. Ce plaidoyer devrait se poursuivre en consolidant les acquis et en mettant en œuvre les recommandations de l'atelier qui a été organisé les 07 et 08 décembre 2016 à cet effet ;

11. Au terme de cette phase, ce sont 12 appareils photo numériques, 12 enregistreurs, 1 meuble de rangement, 4 ordinateurs portables, 2 ordinateurs de bureau, 1 imprimante, 1 photocopieur, 6 disques durs externes de 500Go, 12 cartes mémoires de 8 Go et 12 cartes mémoires SD de 32 Go qui ont été acquis.

Ces appareils techniques ont été affectés aux structures impliquées dans la mise en œuvre de la phase 1 de l'inventaire en vue de renforcer leurs capacités matérielles : il s'agit principalement de la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) assurant le Secrétariat de la Coordination Nationale, des 6 Coordinations Régionales et des 12 équipes d'inventaire correspondantes. Ainsi ont été affectés :

- A la DPC, le meuble de rangement pour le stockage des fiches d'inventaires et autres documents physiques issus des terrains de collecte de données, 04 ordinateurs portables pour l'équipe technique de gestion de l'inventaire, 02 ordinateurs de bureau et l'imprimante pour la base de données, ainsi que la photocopieuse ;

- Aux 06 coordinations régionales, les 06 disques-durs externes de 500 Go, pour le stockage des données ramenées par les équipes d'inventaire ;

- Aux 12 équipes d'inventaire (en raison de 02 / coordination régionale), les 12 appareils photo numériques, 12 enregistreurs, 12 cartes mémoires de 8 Go et 12 cartes mémoires SD de 32 Go pour la réalisation du travail de collectes de données sur le terrain.

-12. Un système de gestion des données a été conçu pour leur archivage électronique.

Cette base de données a commencé à être alimentée par les résultats de la phase 1.

Les résultats inattendus peuvent se résumer aux difficultés liées aux frais protocolaires préalables à l'accès et à la documentation de certains éléments et aux frais de transport des équipes d'inventaire sur le terrain.

Les éléments du PCI à inventorier étant proposés par les communautés, il a été demandé aux équipes d'inventaire de les sensibiliser davantage in situ, avec l'appui des représentants des communautés au sein des coordinations régionales. Ceux-ci ont facilité l'accès aux éléments en suggérant aux communautés de proposer des éléments dont la documentation ne nécessiterait pas absolument un

rituel. Des communautés ont consenti alors à prendre des sommes ou boisson symbolique. Les équipes d'inventaire, sur le terrain, y faisaient face en se cotisant, à partir de leurs frais de subsistance.

C'est pourquoi, la phase 2 a été redimensionnée à 13 régions pour 2017 et 13 autres pour 2018, en faisant en sorte que le budget alloué au projet par l'État pour ces années puisse non seulement couvrir les dépenses initialement prévues pour ces 26 régions de la phase 2, mais tenter de prendre en compte également les dépenses qui se sont révélées indispensables sur le terrain.

## **PHASE 2**

Dans la Phase 2 du projet, les objectifs suivants ont été réalisés :

1) Tout comme à la phase 1, les communautés, les décideurs et les autres acteurs de développement des régions du Sud, du Sud-ouest, du Centre, du Nord et de l'Est ont été sensibilisés à l'importance du PCI et à la nécessité de le sauvegarder ; cependant il importe de relever que les structures décentralisées (les Conseils régionaux et Mairies) n'ont pas manifesté une implication suffisante dans la mise en œuvre de l'inventaire, les moyens logistiques attendus d'elles n'ayant pas été mis à la disposition des organes régionaux d'exécution de l'inventaire.

2) Les représentants de communautés, ainsi que d'autres parties prenantes au projet ont été formés à la Convention 2003 et au Travail d'Inventaire Participatif (TIP) en vue de la collecte de données sur le PCI ;

3) La collecte de données avec la participation des communautés a été réalisée et achevée ;

4) Les ressources matérielles de la Direction du Patrimoine Culturel et des directions en charge de la culture dans les régions concernées par la phase 2 ont été renforcées ;

Au terme de cette phase, les résultats suivants ont été obtenus :

1) Des éléments du PCI ont été identifiés et documentés par les équipes d'inventaire composées à 70% de représentants de communautés. Environ 500 fiches ont été renseignées au terme de cette phase, portant à 800 le nombre total d'éléments identifiés au cours de cet inventaire;

2) 156 membres de Coordinations régionales, 156 membres d'équipes d'inventaire, et plusieurs dizaines d'auditeurs libres provenant de différentes directions du ministère de la Culture, soit environ 400 personnes ont vu leurs capacités renforcées à la connaissance de la Convention de 2003, aux principes du TIP et suffisamment outillées pour assurer la sauvegarde du PCI;

3) Les communautés, les autorités administratives et les élus locaux concernés par cette phase de l'inventaire ont été sensibilisés à travers des réunions, des émissions de radios de proximité, des spots télé et un film (PAD). Désormais, ils connaissent mieux l'importance du PCI ;

A l'achèvement de cette phase, les équipements techniques suivants ont été acquis en vue d'un renforcement des ressources matérielles :

- 40 enregistreurs et 40 appareils photo numériques ;
- 40 cartes mémoires de 8 Go et 40 cartes mémoires de 32 Go ;
- 02 meubles de rangement ;
- 26 disques durs externes ;
- 06 Anti-virus.

A l'issue de l'inventaire, les résultats suivants ont été partiellement atteints comme expliqué dans les lignes ci-dessous:

- En ce qui concerne la transmission des savoirs, savoir-faire et des connaissances du PCI à travers l'éducation formelle et non formelle, l'avant-projet de décret portant création de la Commission nationale de sélection des Trésors Humains Vivants, élaboré, suit son cours en vue de sa signature ;
- Pour la prise en compte du PCI dans les programmes éducatifs, les experts des questions relatives au

Patrimoine et ceux de l'Education Nationale ont achevé leur réflexion sur le thème, vers la fin de l'année 2016. Les conclusions de leurs travaux ayant été transmises aux ministères concernés, il appartient désormais au politique d'actionner leur prise en compte, lors de la prochaine révision des programmes éducatifs.

- Une base de données sur le PCI conçue, continue d'être alimentée ;
- la législation nationale révisée, intégrant les notions de PCI dans plusieurs de ses dispositions, est en cours d'adoption;

Par ailleurs, les catalogues et les cartes culturelles feront l'objet d'édition au 1er semestre de l'année 2019. En attendant cette échéance, des travaux sont en cours.

- En ce qui concerne les catalogues, des séances de travail ont lieu pour ce qui est du choix des formats et de la profondeur des informations issues des fiches d'inventaire, à insérer dans ces publications.
- S'agissant de la carte culturelle, des démarches sont régulièrement menées auprès d'institutions nationales spécialisées dans ce domaine ; A ce sujet des échanges sont en cours avec l'Institut de Géographie Tropicale (IGT) de l'Université FHB d'Abidjan-Cocody en vue de produire une maquette.

-un répertoire des éléments dont la vitalité est entamée a été établi ; les mesures de sauvegarde spécifiques y afférentes feront l'objet d'élaboration avec les communautés concernées.

## Description de la mise en œuvre du projet

*Veillez fournir une description des activités réalisées et des produits qu'elles ont générés (par exemple formations, consultations, assistance technique, programme de sensibilisation, publications, boîtes à outils, etc.). Décrivez également tout problème rencontré au cours de la mise en œuvre du projet et les mesures correctives prises. Décrivez le rôle de l'agence de mise en œuvre et de l'agence partenaire (dans le cas d'un projet de service de l'UNESCO) et le rôle d'autres partenaires de mise en œuvre dans l'exécution des activités et l'obtention des résultats.*

entre 1150 et 1725 mots

### PHASE 1

Au nombre des activités réalisées dans cette phase, nous avons la mise en place des organes de pilotage et d'exécution de l'inventaire, la formation des membres de ces organes, le cadrage méthodologique de l'inventaire, l'acquisition du matériel et des équipements, la sensibilisation des communautés, la collecte de données, le suivi du travail de collecte, la restitution et la validation des résultats de la collecte.

L'opération a par ailleurs enregistré des activités connexes de sauvegarde et de valorisation et une évaluation externe par un expert membre du réseau Unesco.

En ce qui concerne les organes de pilotage et d'exécution de la phase 1 de l'inventaire, nous notons la mise sur pied de la Coordination Nationale de décembre 2015 à février 2016. Elle s'est faite par la désignation des instituts de leur représentant par courrier. Les représentants de la Chambres des Rois et des Chefs Traditionnels qui ont été commis à cette responsabilité ont été choisis par le Président de cette faitière à l'issue d'une séance de travail avec le Directoire de cette chambre à l'initiative du Cabinet du Ministre de la Culture.

La seconde étape a été la mise en place des 06 Coordinations Régionales et des 12 équipes d'inventaire, du 16 au 27 mai 2016, au terme des missions de sensibilisation de la Coordination Nationale. Une fois mis en place, les membres de ses différents organes ont été formés à la connaissance de la Convention 2003 de l'UNESCO, au Travail d'Inventaire Participatif (TIP) et à l'utilisation du matériel technique selon le calendrier suivant :

- Coordination Nationale, du 21 mars au 1er avril 2016

La formation de la Coordination Nationale a intéressé plus de participants que prévu. Destinée à une vingtaine de personnes, elle a enregistré 40 participants dont 29 hommes et 11 femmes. Cette formation

a été assurée par un facilitateur membre du réseau UNESCO (Madame Claudine ANGOUE AUGEE) choisie dans une liste d'experts proposée par l'UNESCO. L'Atelier a vu la présence des représentants de la Chambre des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire, de l'Institut d'Ethno-Sociologie, du Ministère de l'économie et des finances, du Ministère du budget, de l'Université Félix Houphouët-Boigny, de l'Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africain, de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire, de l'Association des Régions et Districts de Côte d'Ivoire, du Cabinet du Ministère de La Culture et de la Francophonie, du Centre National de Recherches en Traditions Orales, d'ONG et associations culturelles de développement communautaire), des professionnels de la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) et de l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC). À ceux-ci se sont joints des enseignants doctorants venus de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, des agents du Musée des civilisations de Côte d'Ivoire, de l'OIPC et des stagiaires de la DPC.

De façon succincte, les travaux ont porté sur deux centres d'intérêt ; la présentation de la convention d'une part et ses concepts clés d'autre part.

Avant d'aborder le premier module, chaque participant a partagé son intérêt pour le PCI. De ces échanges, il est ressorti que le PCI est notre identité culturelle ; le repère qui nous permet de coexister pacifiquement et qu'il importe de le sauvegarder et de le valoriser. Les membres de la Coordination Nationale ont été soumis à l'exercice qui consistait à traduire la notion de PCI dans leur langue.

S'agissant de la présentation de la convention 2003, une comparaison a été faite avec les conventions de 1972 et de 2005. À la différence des autres conventions, le caractère évolutif du PCI et sa transmission de génération en génération ont été mis en évidence. Aussi, les buts, les deux listes et les organes de la convention 2003 ont-ils été passés en revue.

En ce qui concerne les concepts clés de la convention, la consultante, s'appuyant sur l'article 2 de la convention, a défini les termes et expressions tels que « est recrée en permanence », « sentiment d'identité et de continuité », et « communauté ». Elle a présenté également les cinq domaines du PCI conformément à l'article 2.2 de la convention 2003.

Les participants ont par ailleurs été soumis à des exercices pratiques de reconnaissance du PCI à travers des documents.

- Coordinations Régionales, du 11 au 22 juillet 2016

L'atelier de formation des 6 Coordinations régionales de la phase 1 a quant à lui enregistré 36 participants (à raison de 6 / coordination régionale) dont 31 hommes et 05 femmes. Les participants étaient constitués de Directeurs régionaux de la Culture, des responsables en charge de la culture dans les Conseils régionaux et mairies, des représentants de communautés et d'ONG œuvrant dans le domaine de la culture.

La formation de ces coordinations a été assurée par 4 membres de la Coordination Nationale. Ils ont été coptés selon la qualité de leurs interventions pendant la formation de la Coordination Nationale et le niveau de leur connaissance sur le sujet. Les modules portant sur la convention 2003 et sa mise en œuvre ont vu la facilitation du Dr KOFFI Ignace et de Monsieur TOURE Abdouloukadri, représentant respectivement l'Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africain et la Direction du Patrimoine Culturel.

Les modules sur le Travail d'Inventaire Participatif (TIP) et l'appropriation de la fiche d'inventaire ont été déroulés par Dr KACOU Fato et Monsieur ALIMAN Fabrice, représentants respectivement l'Institut d'Ethno-Sociologie et l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel. Un autre facilitateur spécialisé a administré la formation sur l'utilisation des appareils techniques.

- Équipes d'inventaire, entre le 29 août et le 09 septembre 2016.

Les ateliers de formation des équipes d'inventaire qui se sont tenus dans chaque région, ont enregistré au total 36 participants, (à raison de 6 par région) dont 34 hommes et 2 femmes. Ces 36 personnes composées de 24 représentants des différentes communautés issues des régions de la phase1 et de 12 professionnels de l'Administration culturelle locale ont été formées par les membres des coordinations régionales choisis selon les mêmes critères mentionnés plus haut. La formation des équipes d'inventaire a essentiellement porté sur le TIP et l'utilisation des appareils techniques. Mais auparavant un aperçu de la Convention leur a été donné.



Après sa formation, la Coordination Nationale a procédé au cadrage méthodologique du projet le 26 avril 2016.

Au titre du matériel acquis, nous pouvons citer :

- 12 appareils photo numériques ;
- 12 enregistreurs ;
- 1 meuble de rangement ;
- 4 ordinateurs portables ;
- 2 ordinateurs de bureau ;
- 1 imprimante ;
- 1 photocopieur ;
- 6 disques durs externes de 500 Go ;
- 12 cartes mémoires de 8 Go ;
- 12 cartes mémoires SD de 32 Go.

Dans le cadre de la sensibilisation des communautés, deux types de missions ont sillonné les six régions concernées par la phase 1 :

- Missions effectuées par la Coordination Nationale, du 16 au 27 mai 2016
- Missions effectuées par les Coordinations Régionales dans trois localités de leurs territoires administratifs respectifs, du 28 juillet au 03 août 2016.

Pendant ces différentes missions de sensibilisation, en plus des échanges qui ont eu lieu avec les chefs de communautés et de villages sous la direction du corps préfectoral, les délégations sont passées sur les plateaux de Radio de proximité en vue participer en direct à des émissions consacrées au sujet de l'inventaire du PCI. Seule la Conférence de presse du Ministre de la Culture n'a pu être tenue à ce jour.

Après leur formation, les équipes d'inventaire ont été envoyées sur le terrain pour la collecte des données.

Pendant ce travail de collecte, deux types de missions de supervision ont été réalisés :

- 1ères missions de supervision par des membres des Coordinations Régionales, du 17 octobre au 08 novembre 2016
- 2èmes missions dites missions conjointes de supervision des membres de la Coordination Nationale avec ceux des Coordinations Régionales, du 16 au 20 janvier 2017.

Parallèlement à la collecte des données, des activités relatives à la sauvegarde et à la valorisation du PCI ont eu cours sur la forme de trois ateliers :

- Atelier de validation de l'avant-projet de loi portant protection du patrimoine culturel national, les 31 août et 1er septembre 2016, en vue d'intégrer les notions de PCI et de THV dans la mouture de la loi de 1987 qui a été réécrite. Ainsi, l'avant-projet de loi en cours d'adoption par l'Assemblée Nationale a fait l'objet d'enrichissement avec la prise en compte du patrimoine culturel immatériel, notamment en ses articles 39 et suivants. Ont pris part à cet Atelier les responsables de la Direction de la réglementation et du contentieux du Ministère en charge de la Culture, des représentants du Bureau Ivoirien des Droits d'Auteur, des représentants de l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel, un représentant de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves, des représentants de la commission nationale Ivoirienne pour l'UNESCO, 02 représentants du Bureau UNESCO d'Abidjan, des représentants du Musée des civilisations de Côte d'Ivoire et du Musée National du costume de Grand-Bassam, un magistrat ( le Sous-directeur de l'Assistance juridique au Gouvernement à la Direction des Études, de la législation et de la documentation), deux représentants de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels, des représentants de la DPC et des membres du Cabinet du Ministre de la Culture, notamment le Conseiller technique en charge du Patrimoine Culturel et le Conseiller technique chargé de l'Archéologie (cf. Annexes).
- Atelier de validation de l'avant-projet de décret portant création de la Commission Nationale

de Sélection des Trésors Humains Vivants (THV), le 26 octobre 2016. Ce projet de texte dont le contenu a été conçu par la DPC a été analysé article par article. Ont participé à cet atelier 03 représentants du bureau Unesco d'Abidjan, 01 représentant de la Commission Nationale Ivoirienne pour l'Unesco, le responsable et les sous-directeurs de la réglementation et du contentieux, des représentants de l'OIPC, des représentants de la DPC, 01 magistrat, des Conseillers techniques en charge du patrimoine Culturel et en charge de l'Archéologie, des représentants du musée des civilisations de Côte d'Ivoire, le Directeur du Musée National du costume de Grand-Bassam et le Président de la Coordination Nationale de l'inventaire du PCI. À l'issue de cet atelier un projet de décret a été élaboré (cf. le texte de projet de décret en annexe).

- Atelier de réflexion sur les stratégies d'intégration du PCI dans les programmes éducatifs, les 07 et 08 décembre 2016. Les travaux de cet atelier se sont déroulés en trois (03) commissions dont l'exercice devait porter sur les thèmes suivants:

Commission 1- Justifier l'intégration du PCI dans les programmes scolaires ;

- Proposer les types de supports pédagogiques appropriés à l'enseignement du PCI.

Commission 2 -Faire un état des lieux de la prise en compte du PCI dans les programmes scolaires actuels;

- Définir les méthodes appropriées d'intégration du PCI dans les programmes scolaires
- Proposer des méthodes de formation des enseignants au PCI;

Commission 3 - Proposer des stratégies d'évaluation de l'impact de l'intégration du PCI dans les programmes scolaires ;

- Mettre en place un mécanisme de suivi/évaluation de l'ensemble des activités pédagogiques valorisant le PCI.

Des travaux de ces différentes commissions, il résulte des recommandations qui constituent des éléments pour le plaidoyer (Cf. Rapport de l'Atelier et liste de participants en Annexe). Ont pris part à ces travaux le personnel de la DPC, des représentants de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle, du Cabinet du Ministère en charge de la culture, de la Commission Nationale Ivoirienne pour l'UNESCO, un représentant de la Chambre des rois et chefs traditionnels ainsi que des représentants de l'OIPC, plusieurs représentants du Ministère de l'Éducation Nationale et spécialistes des programmes, de la pédagogie et de la formation continue. L'activité a également enregistré des enseignants chercheurs de l'Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (l'Institut d'Ethno-Sociologie, Institut de Recherches, d'Expérimentation et d'Enseignement en Pédagogie, l'UFR des langues, littératures et civilisations)

Au terme de trois mois de collecte, plus de 200 éléments ont été inventoriés dans les cinq domaines du PCI. Pour la consolidation et la validation du contenu de ces fiches deux types d'ateliers ont été organisés :

-1 atelier tenu dans chaque région a permis aux membres des coordinations régionales, particulièrement les représentants des communautés, de consolider les résultats et d'en valider ceux jugés satisfaisants. En effet, le contenu des fiches a été passé en revue fiche par fiche par les membres des coordinations régionales et des équipes d'inventaire assistés de personnes ressources.

Ces séances de travail leur ont permis de s'accorder sur le nom des éléments en français, le domaine, la catégorie et surtout la description de l'élément. Les fiches validées ont été acheminées à la direction du patrimoine culturel.

-1 atelier d'envergure nationale, rassemblant aussi bien les représentants des communautés, membres des coordinations régionales et des équipes d'inventaire, que les membres de la coordination nationale ainsi que des personnes ressources (Enseignants-chercheurs ressortissants des régions concernées et dont les recherches ont porté sur certains de ces éléments), a permis de restituer les résultats de la phase 1 dans leur ensemble et de les valider. Pendant 03 jours quelques fiches de chaque coordination ont été enrichies. Les fiches dont le contenu a été jugé insuffisamment renseigné par la Coordination Nationale sont conservées et constituent des roches à améliorer par les Coordinations Régionales.

Un système de gestion des données de la phase 1 ainsi que d'autres à venir est déjà conçu et ses utilisateurs formés à cet effet. Pour le recrutement de l'expert pour la création de la Base de données, plusieurs cabinets de service en informatique ont été contactés. Cependant, les échanges sont restés infructueux pour cause d'insuffisance du montant destiné à la réalisation de cette activité. Mieux, le domaine du patrimoine étant particulier, il n'était pas facile de trouver des experts pouvant se familiariser aisément avec les termes de références conçus à cet effet. C'est ainsi que le Musée du Costume de Grand-Bassam a été mis à contribution. En effet, dans le cadre d'un projet de numérisation des collections de ce musée, réalisé en partenariat avec l'Ambassade des Etats-Unis en Côte d'Ivoire, la structure qui a collaboré à la mise en place de la base de données du musée a été approchée et a accepté de répondre favorablement à la sollicitation de la Coordination Nationale en mettant à disposition un expert pour la conception du Système de Gestion de la Base de Données (SGBD).

Ainsi, du 23 au 30 décembre 2016, a eu lieu la formation des agents de la DPC à l'utilisation du SGBD. Initialement destinée à cinq (05) agents, cette formation a vu la participation de tout le personnel de la direction.

La phase pratique de la formation a débuté par la présentation de l'application qui est un programme exécutable et composé d'éléments directement manipulables par l'utilisateur. En outre, cette application est utilisable en mode serveur.

Une fois l'application installée, les participants ont été instruits sur ses fonctionnalités. Il y en a quatre au total. Ce sont :

-Accès à la page d'accueil ;

-Saisie des données ;

-Recherche ;

-Support d'aide.

- Au démarrage de l'application, une fenêtre apparaît qui exige un nom d'utilisateur et un mot de passe avant que ne s'ouvre la page d'accueil. Selon le niveau de sécurité avec lequel il accède à la page d'accueil, l'utilisateur a accès ou non à des fonctionnalités. Cela s'illustre par l'activation ou non de boutons et/ou de menus.

Des exercices d'application ont été faits pour permettre aux participants d'assimiler la gestion des comptes.

-La saisie, la modification et la suppression des données ont été enseignées aux apprenants par des exercices pratiques. Il leur a été par ailleurs expliqué que l'application est conçue pour afficher des messages d'erreur en cas de mauvaises manipulations et la conduite à tenir dans ce cas.

-Le volet recherche permet à l'utilisateur de formuler des requêtes pour exploiter les résultats de l'inventaire. Pour ce faire, des champs sont définis qui font office de requêtes. Les résultats des requêtes apparaissent instantanément. Les participants ont été instruits sur la manière d'effectuer une recherche.

-Accessible via un bouton se trouvant sur la page d'accueil, un support d'aide permet aux utilisateurs de revisiter les différentes manipulations pour une bonne utilisation de l'application.

À l'issue de l'Atelier National de restitution et de validation, les fiches qui ont été validées par la Coordination Nationale ont vu leur contenu être saisi dans la base de données. Les vidéos et photos correspondant à ces éléments sont en cours de traitement afin d'y être introduites.

Quant aux éléments pouvant nécessiter une sauvegarde d'urgence une liste provisoire a été établie par la DPC, secrétariat de la Coordination Nationale et devra être affinée par la Coordination Nationale dès que la majorité de ses membres sera disponible.

Les difficultés dans la mise en œuvre de cette phase 1 du projet relèvent de l'ordre des ressources et du fonctionnement. En ce qui concerne les ressources, des frais de protocole non compris dans le budget initial se sont avérés indispensables lors des missions de sensibilisation et de collecte ; les frais de transport et de subsistance des équipes d'inventaire se sont révélés insuffisants face aux réalités du terrain.

Pour ce qui est du fonctionnement, on a noté des difficultés d'appropriation du projet par les agents du Ministère des finances impliqués dans sa gestion ; des problèmes de procédures ont été sources de retard.

Par ailleurs, le travail de formation des équipes d'inventaire par des Coordinations Régionales a laissé transparaître des insuffisances dans la maîtrise des principes du Travail d'Inventaire Participatif (TIP).

Pour pallier ces insuffisances pendant la phase 1, les missions d'évaluation ou de supervision effectuées par la Coordination Nationale sur le terrain ont permis de recadrer les informations et de réorienter la méthode de restitution des informations sur les fiches.

Des chefs de villages n'ayant pas relayé les informations qu'ils ont reçues lors des missions de sensibilisation ont rendu plus ardue la collecte des données dans leurs localités ; c'est le cas dans les régions du Gôh et du Haut-Sassandra. Pour remédier à cette situation, l'un des 4 Représentants de la Chambre des Rois et Chefs Traditionnels ayant en charge le « Grand Ouest » a été mis à contribution pour faciliter le travail des équipes d'inventaire.

À l'initiative de la Direction du Patrimoine Culturel (DPC), institution en charge de l'exécution du projet, plusieurs séances de travail avec les financiers impliqués dans sa gestion ont permis à ceux-ci de mieux prendre le projet en main. Dans ce même registre, la DPC a fait plusieurs plaidoyers auprès des Ministères en charge du Budget et du Plan à l'effet d'inscrire des crédits complémentaires pour remédier aux problèmes d'insuffisance financière évoqués plus haut.

Par anticipation, la DPC avec l'appui de la Coordination Nationale et l'accord du secrétariat de la Convention a reprogrammé la phase 2 en 2 parties ; 13 régions pour 2017 et 13 autres en 2018 en faisant en sorte que le budget alloué au projet par l'État pour 2017 et 2018 puisse non seulement couvrir les dépenses initialement prévues pour ces 13 régions de la phase 2, mais tenter de prendre en compte également les dépenses qui se sont révélées indispensables sur le terrain.

## **PHASE 2**

La phase 2 a commencé par un atelier de cadrage en vue de pallier les difficultés, eu égard à l'expérience de la phase 1. Cette activité tenue le 12 septembre 2017 a permis, entre autres, de réviser la fiche d'inventaire utilisée dans la phase précédente, notamment par la précision de certains termes et la réduction du nombre de pages, et de suggérer de faire superviser par les membres de la Coordination nationale, la formation des équipes d'inventaire donnée par les membres des coordinations régionales.

Il convient de rappeler qu'en accord avec le Secrétariat de la Convention, la mise en œuvre de la phase II s'est faite en deux étapes au lieu d'aborder 26 régions à la fois.

En effet, l'année 2017 a été consacrée à 13 premières régions. Il s'agit de celles du Sud, du Sud-ouest, du Centre et de l'Est.

L'année 2018 a concerné les 13 dernières régions : celles du Centre, du Nord-Est et du Nord du pays.

Ainsi, dans le cadre de la sensibilisation des communautés, deux types de missions ont été effectuées dans les 26 régions concernées par la phase II :

- Les missions effectuées par la Coordination Nationale dans les chefs-lieux des 13 premières régions ont eu lieu, du 10 au 28 juillet 2017 et dans les 13 dernières régions, du 06 mai au 07 juin 2018 ;
- Les missions effectuées par les Coordinations régionales dans 03 localités de leur territoire de compétence pour les 13 premières régions, se sont déroulées du 09 au 14 octobre 2017 et du 12 au 19 juillet 2018 pour les 13 dernières régions.

A la faveur de ces missions, les organes d'exécution, notamment les coordinations régionales et les équipes d'inventaire dont la composition avait au préalable été indiquée aux directeurs régionaux en charge de la Culture, ont été installés. Ce sont :

- vingt-six (26) Coordinations Régionales ;
- cinquante-deux (52) équipes d'inventaire.

Une fois mis en place, les membres de ces différents organes ont été formés à la connaissance de la Convention 2003 de l'UNESCO, au Travail d'Inventaire Participatif (TIP) et à l'utilisation du matériel technique selon l'ordre suivant :

- les 13 premières Coordinations Régionales (Phase II-1ère partie), du 18 au 28 septembre 2017 ;
- les 26 Equipes d'inventaire correspondantes, du 30 octobre au 17 novembre 2017 ;
- les 13 dernières Coordinations Régionales (Phase II-2ème partie), du 25 juin au 04 juillet 2018 ;
- les 26 Equipes d'inventaire correspondantes, du 25 juillet au 03 août 2018. Chaque coordination ayant eu à choisir, dans l'intervalle indiqué, 5 jours pour mener à bien cette formation.

Il est important de signaler qu'avec l'accord du Secrétariat de la Convention, une supervision de la formation des équipes d'inventaire par les membres de la Coordination Nationale a été menée dans chaque région, avec le reliquat des moyens initialement prévus pour les facilitateurs, membres du réseau UNESCO dans le cadre de la formation de l'équipe de la Coordination Nationale de l'inventaire.

Le matériel déjà acquis lors de la phase 1 a été renforcé par d'autres acquisitions au cours de la phase 2 ; ce sont :

- 40 enregistreurs et 40 appareils photo numériques;
- 40 cartes mémoires de 8 Go et 40 cartes mémoires de 32 Go ;
- 02 meubles de rangement ;
- 26 disques durs externes ;
- 06 Anti-virus.

Après leur formation, les 52 équipes d'inventaire ont été mis en mission de collecte des données, dans leurs régions respectives, durant les périodes suivantes :

- De début décembre 2017 à mai 2018, pour les 13 premières régions ;
- De début août à mi-novembre 2018, pour les 13 dernières régions.

Dans l'activité de collecte, les équipes d'inventaire et les Coordinations Régionales ont été aidées, à distance, par la DPC, Secrétariat de la Coordination Nationale, qui reçoit les fiches, les analyse, y porte des critiques constructives et les renvoie, renouvelant avec l'appui des autres membres de la Coordination Nationale, au besoin, ce processus autant de fois que nécessaire, pour une meilleure consolidation.

S'agissant des missions de supervision, les 26 coordinations régionales en ont mené deux types :

- 1ères missions de supervision par deux membres de chaque Coordination Régionale, du 11 au 20 décembre 2017 pour les 13 premières et, du 21 au 24 août 2018 pour les 13 dernières, chaque Coordination Régionale ayant eu à choisir une date dans ces intervalles ;
- 2èmes missions de supervision dites missions conjointes de supervision, effectuées par trois(03) membres de la Coordination Nationale et deux membres de chaque Coordination Régionale, du 05 février au 02 mars 2018 pour les 13 premières régions et, du 09 septembre au 05 octobre 2018 pour les 13 dernières.

Ces missions ont permis aux membres des Coordinations (Régionales et Nationale) d'assurer un suivi et une évaluation du travail des équipes pour s'assurer du bon déroulement de la collecte, suivant les principes du TIP et s'enquérir, d'éventuelles difficultés que les Equipes d'inventaire rencontreraient sur le terrain.

Au terme de la période de collecte:

- Environ 290 éléments du PCI ont été inventoriés par les équipes d'inventaire des 6 coordinations régionales concernées par la phase 1;
- Environ 500 éléments du PCI ont été inventoriés par les équipes d'inventaire des 26 Coordinations Régionales concernées par la phase 2 ; soit, un total d'environ (de) 800 éléments pour l'ensemble de l'inventaire du PCI présents en Côte d'Ivoire.

Les travaux de validation et de restitution des résultats de collecte en région se sont déroulés dans la période du 29 novembre au 05 décembre 2018 pour les 13 dernières régions.

La mise en œuvre de l'inventaire du PCI présent en Côte d'Ivoire n'est pas allée sans difficultés ; celles-ci sont de plusieurs ordres :

- o Le véhicule du projet qui en était un des moyens importants et objectifs, a été sacrifié au profit des dépenses non prévues dans le budget initial, mais qui se sont avérées indispensables pour une mise en œuvre efficace du projet ;
- o les frais de protocole qui n'existaient pas à la phase 1, se sont avérés insuffisants à la phase 2 lors des missions de sensibilisation et de collecte sur le terrain;
- o les frais de transport et de subsistance des équipes d'inventaire se sont trouvés insuffisants face aux réalités du terrain ;
- o les difficultés d'appropriation du projet par les agents du Ministère de l'Economie et des Finances impliqués dans sa gestion, n'ont pas complètement disparu ;
- o la supervision de la formation que les coordinations régionales ont fait au profit des équipes d'inventaire a permis de constater que les insuffisances initiales ayant justifié cette initiative, persistent dans une moindre mesure. Cette supervision menée par des membres de la Coordination Nationale a eu pour mérite d'éviter les déperditions d'informations, comme cela a été le cas à la Phase 1.

Pour faire face à ces difficultés, la DPC a mené plusieurs démarches auprès des Ministères en charge du Budget et du Plan, à l'effet d'inscrire des crédits complémentaires au budget du projet. Les différents rapports sur la mise en œuvre de l'inventaire et le plaidoyer faits à la faveur des conférences budgétaires ont amené ces 2 ministères à réévaluer la part de l'Etat à 133 000 000 de Francs CFA. Ces budgets complémentaires ont en conséquence permis, en dehors des frais protocolaires, de prendre en compte les intéressements forfaitaires des membres des coordinations aussi bien nationale que régionales et de relever à 4 le nombre de jours dédiés à l'atelier de restitution des résultats d'inventaire initialement de 2 jugés insuffisants.

Par ailleurs, la DPC a pris l'initiative de concevoir des documents comptables relevant de la responsabilité des financiers qui les valident et les insèrent dans les circuits appropriés aux opérations comptables ; ce qui a permis de gagner en temps dans la mise en œuvre de la phase 2.

En vue d'atténuer l'insuffisance des frais de transport et de subsistance des équipes d'inventaire, une méthodologie décidée lors du cadrage de la phase 2, a limité à cinq (5) au maximum par mois, le nombre d'éléments à documenter par chaque équipe d'inventaire lors de la collecte.

De façon générale, le rôle de la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) dans la mise en œuvre du projet s'est décliné sous les aspects suivants :

- Assurer la gestion administrative du projet ;
- Organiser l'exécution et le suivi du projet ;
- Veiller à la bonne collaboration avec l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel(OIPC), institution chargée de l'exécution financière du projet.

Quant à l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC), son rôle a été, en plus de l'administration financière du projet, de collaborer avec la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) à une meilleure exécution des activités prévues. Dans ce sens, certains de ses agents ont été présents dans la Coordination Nationale chargée de la mise en œuvre de l'inventaire.

## Participation des communautés

*Veillez fournir une description des mécanismes utilisés pour assurer la pleine participation de la(des) communauté(s) concerné(s). Décrivez non seulement la participation des communautés en tant que bénéficiaires du projet, mais également leur participation active à la conception et la mise en œuvre de toutes les activités.*

entre 345 et 575 mots

### PHASE 1

Plusieurs mécanismes ont été mis en place pour assurer l'implication et la participation des communautés en tant que détentrices du patrimoine culturel immatériel et garantes de leur sauvegarde. Cette participation s'est manifestée de la conception du projet à sa mise en œuvre.

En effet, pour la préparation de la demande d'assistance, des séances de travail ont été organisées avec la participation de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels et la Fédération Nationale de Danses Traditionnelles. Ces structures ont alors adhéré au projet et se sont données pour mission de répercuter les informations auprès de leurs membres afin d'avoir leur adhésion pleine et entière au projet.

Au stade d'exécution du projet, cette participation a été structurée en palier :

- Au niveau national, une Coordination, créée par arrêté interministériel et ayant pour mission le pilotage global du projet (planification des activités, suivi-évaluation, gestion financière et administrative), compte en son sein 04 membres de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels de Côte d'Ivoire, gardiens des coutumes et traditions culturelles. Ces membres, en l'occurrence les Chefs Nibé COULIBALY, DOSSO Lemissa, MOUROUFIE Norbert et GBIZIE Lambert représentent respectivement les quatre aires culturelles de la Côte d'Ivoire : GUR, MANDE, AKAN et KROU.

- Au niveau régional et local, ont été mises en place dans chacune des 06 régions administratives concernées par la phase 1 du projet une (01) Coordination Régionale et deux (02) équipes d'inventaire. Ces Coordinations Régionales comptent, sur six membres, deux représentants des collectivités locales et deux des communautés. Quant aux équipes d'inventaire, elles comprennent chacune 02 membres des communautés soit au total 04 désignés, soit par les représentants de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels dans les Coordinations Régionales soit par les Chefs de village.

Dans le déroulement des activités, une place de choix a été accordée aux communautés. En effet, leurs représentants dans les trois organes cités plus haut ont été formés à la convention 2003 et au TIP. En outre, ceux de la Coordination Nationale ont participé à l'Atelier de cadrage méthodologique de l'inventaire.

Dans le même ordre d'idées, il importe de mentionner que certaines des missions de sensibilisation et d'information de la Coordination Nationale et des Coordinations Régionales, ont été conduites par des représentants des communautés issues de ces organes.

Par ailleurs, certains représentants des communautés dans les coordinations régionales et les équipes d'inventaire, ont facilité aux équipes d'inventaire l'accès aux informations et contribué à assurer la fiabilité de ces dernières.

Il convient de souligner que toutes les activités relatives à la valorisation et à la sauvegarde, notamment les trois ateliers respectifs de validation de l'avant-projet de loi portant protection du patrimoine culturel national, de validation du projet de décret portant création de la Commission Nationale de Sélection des THV, de réflexion sur les stratégies d'intégration du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) dans les programmes éducatifs, ont vu la participation des représentants des communautés dans la Coordination Nationale. Ces derniers ont marqué leur intérêt pour ces différents ateliers et se sont distingués par leurs interventions.

Lors des ateliers régionaux et nationaux de restitution et de validation des résultats de la phase 1 leur apport a été très déterminant dans la crédibilisation des données.

Par ailleurs, leurs opinions ont aidé dans une certaine mesure l'expert à la faveur les séances de travail

qui ont été tenues lors de la mission d'évaluation effectuée dans certaines communautés.

## **PHASE 2**

Comme cela avait été fait dans la phase 1, plusieurs mécanismes ont été mis en place pour assurer l'implication et la participation active des communautés en tant que détentrices du patrimoine culturel immatériel et garantes de leur sauvegarde. Leur pleine participation au projet s'est encore organisée par stratification.

- Ainsi, au plan national, les quatre (04) membres de la Chambre des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire, structure faîtière des gardiens de nos coutumes et traditions culturelles, siégeant au sein de la Coordination Nationale, ont toujours apporté leur appui au pilotage global du projet.

En outre, ces gardiens de nos coutumes et traditions ont pris une part active au déroulement de la restitution des résultats de l'inventaire du PCI présent en Côte d'Ivoire.

- Au niveau régional et local, une (01) Coordination Régionale et deux (02) équipes d'inventaire ont été installées dans chacune des 32 régions administratives du pays concernées par l'ensemble du projet. Les Coordinations Régionales et équipes d'inventaire comportent, chacune, deux (02) membres de communautés. Ceux-ci sont désignés par les communautés elles-mêmes.

Par la suite, les représentants des communautés dans les trois organes cités plus haut, ont été formés à la connaissance de la Convention 2003 et au TIP. En outre, ceux de la Coordination Nationale ont pris part à l'Atelier de cadrage méthodologique de l'inventaire et participé à la prise des décisions qui ont orienté la conduite de la phase 2.

Il est à remarquer que certaines des missions de sensibilisation et d'information de la Coordination Nationale et des Coordinations Régionales, ont été conduites par des représentants de communautés issus de ces organes.

Par ailleurs, les représentants de communautés présents dans les Coordinations Régionales et les Equipes d'Inventaire, ont facilité l'accès aux informations. Au demeurant, ces membres de communautés ont été au centre des activités de consolidation et de validation des données collectées par les Equipes d'Inventaire auprès des communautés.

Suite à la collecte des données sur terrain, la restitution des résultats de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel présent en Côte d'Ivoire, s'est réalisée dans les directions régionales, sous forme de plusieurs ateliers auxquels les communautés ont pris une part active.

Après ces activités, la restitution nationale des résultats a eu lieu à Abidjan dans un cadre élargi. En plus des Autorités administratives, des diplomates, des Chefs de services et des journalistes, on a noté une forte présence des communautés à cette cérémonie présidée par le Ministre de la Culture et de la Francophonie. Aux différents travaux de validation qui ont suivi cette cérémonie, en plus des autres membres de la coordination nationale, des agents de la DPC et des personnes ressources invitées à cette occasion, les représentants de communauté présents ont soit réorienté ou confirmé le contenu des fiches en permettant ainsi de consolider davantage les résultats de l'inventaire. Leur présence a été déterminante dans l'atteinte des objectifs de cet atelier national.



## Viabilité et stratégie de sortie/transition

*Expliquez comment les bénéfices du projet pourront être maintenus au-delà de la fin du projet. Le cas échéant, décrivez les mesures prises pour assurer :*

- *la viabilité des activités, des produits et des résultats, en précisant comment les capacités ont été renforcées dans le cadre de ce projet. Décrivez également toute mesure de suivi planifiée pour assurer la viabilité.*
- *l'obtention de ressources additionnelles comme résultat de ce projet. Le cas échéant, indiquez par qui, combien et à quelle fin les contributions ont été octroyées.*

*Expliquez comment l'appropriation des activités, produits et résultats du projet par les parties prenantes et la(les) communauté(s) en particulier a été favorisée.*

*Décrivez, le cas échéant, comment les outils, les processus, les produits, etc. ont été adoptés, adaptés, produits et/ou étendus pour une utilisation future (par exemple dans d'autres régions et communautés, pour d'autres éléments ou dans d'autres domaines du patrimoine culturel immatériel).*

entre 115 et 575 mots

Le projet a été conçu pour se poursuivre au-delà de sa fin. Pour cela, ses partenaires et ses principaux acteurs cités plus haut ont déjà été pour les deux Phases, formés à la connaissance de la Convention 2003 et au TIP; ce qui les a préparés à l'élaboration de mesures de sauvegarde efficace du PCI.

Les entités impliquées fourniront des personnes ressources déjà formées pour capitaliser et pérenniser, par les actions suivantes, les acquis de l'inventaire du PCI qui vient de s'achever :

- la mise en place d'un Comité National du PCI de Côte d'Ivoire que présidera le Directeur du Patrimoine Culturel, aura à charge de formuler les grandes orientations en matière de sauvegarde de ce pan du Patrimoine Culturel National et coordonner les initiatives dans ce but ;
- la mise en place effective d'un système de sauvegarde du PCI par la création d'une Commission Nationale des Trésors Humains Vivants ; un projet de décret portant création de cette commission a déjà été élaboré et va suivre son cours pour sa signature.
- la prise en compte du PCI dans la législation nationale relative au patrimoine culturel, d'importants amendements ayant été apportés à l'ancienne loi y afférente ; il revient au comité cité plus haut de veiller au suivi du processus qui doit aboutir à l'adoption effective de la nouvelle loi et à son application;
- l'intégration effective du PCI dans les programmes éducatifs. A cette fin, le Comité National du PCI poursuivra le travail amorcé en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale dans ce projet et s'efforcera de le faire aboutir. Des ressources financières pérennes lui seront consacrées dans le budget du Ministère de la Culture et de la Francophonie.

En outre, les collectivités territoriales décentralisées ont été appelées à prendre en compte la sauvegarde du PCI dans les plans ainsi que les programmes communaux et régionaux de développement, en accord avec les orientations du Comité National du PCI. Sous la supervision de ce dernier, ces entités pourront développer et financer, avec la participation des Directions Régionales de la Culture et des communautés de leurs localités, des mesures de sauvegarde, des actions de valorisation et de promotion du PCI présent sur leur territoire ; dans les faits, leurs activités assureront la mise à jour de l'inventaire actuel.

Au terme du présent inventaire et, après chacune des mises à jour qui lui seront apportées, les professionnels du secteur du PCI, les chercheurs et enseignants-chercheurs des universités formés à la Convention 2003, seront mis à contribution pour affiner la documentation et concevoir différents produits en vue d'assurer la valorisation et la promotion du PCI. Tout ce travail sera fait sous la supervision du Comité National du PCI et avec les ressources financières qui lui seront allouées par l'Etat de Côte d'Ivoire et des partenaires au développement.

Déjà les représentants de l'Institut d'Ethnosociologie et de l'Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie ont produit chacun un article scientifique sur un élément issu de l'inventaire. Il s'agit respectivement du « service de la boisson chez les baoulé » et la contribution du PCI à la conservation de la biodiversité à travers l'exemple du « Goa-ri ou rituel d'adoration des chimpanzés » chez les wè de la commune de Taï.

Leur participation à la Coordination nationale est une source d'enrichissement pour eux et restent disposés à œuvrer pour les actions à venir, notamment les conférences et la préparation des textes

destinés à figurer dans les catalogues.

## Enseignements retenus

*Veillez décrire les principaux enseignements retenus en ce qui concerne :*

- *la réalisation des résultats escomptés*
- *la manière dont les principales parties prenantes se sont approprié le projet et la participation des communautés*
- *la réalisation des produits du projet*
- *la gestion et la mise en œuvre du projet*
- *la viabilité du projet au-delà de l'assistance*

*entre 345 et 865 mots*

## **PHASE 1**

Les communautés et les acteurs publics et privés ont été sensibilisés lors de la rédaction du projet et des différentes missions à l'importance et à la sauvegarde du PCI à travers leurs représentants. Malheureusement, certains de ces représentants n'ont pas relayé les informations à leurs mandants (chefs de villages et présidents des Conseils régionaux et maires). En outre, la non tenue de la Conférence de Presse du Ministre et la non diffusion du Prêt à Diffuser conçu pour la sensibilisation ont négativement impacté les résultats en rendant plus ardue la collecte des données.

Le Président de la Coordination Nationale et le Personnel de la DPC ont rappelé au Ministre l'importance et la nécessité de la re-confection et de la diffusion du PAD de sensibilisation, de la tenue de la Conférence de Presse qui auraient l'avantage de faciliter le travail des équipes d'inventaire ; celles-ci ont besoin d'un soutien médiatique qui a pour conséquences de rassurer toutes les communautés présentes sur le territoire national dans un contexte social fortement marqué par la politique et de leur permettre de participer plus aisément à l'inventaire.

La mauvaise restitution par certaines coordinations régionales de la formation reçue aux Équipes d'Inventaire lors de leur formation aux principes du TIP ont impacté la qualité de leur travail de collecte de données. La mise au jour de ces imperfections par la Coordination Nationale lors des missions conjointes de supervision lui a permis d'envisager au plus tôt ces missions d'évaluation conjointes de la collecte des données et des missions de supervision des ateliers régionaux de formation des Équipes d'Inventaire pour la phase 2.

Certains membres des Équipes d'Inventaire désignés par les communautés qui se sont désistés au vu des montants alloués aux frais de subsistance et de transport ont été remplacés soit sur l'initiative des Directeurs régionaux soit sur celle des personnes démissionnaires elles-mêmes sans consultation des Coordinations Régionales et de la Coordination Nationale. Ces personnes qui n'ont eu aucune formation sur le Travail d'Inventaire Participatif ont rendu difficile la collecte sur le terrain et impacté négativement le remplissage des fiches d'inventaire. En conséquence, la Coordination Nationale a élaboré un cahier des charges à l'attention des différentes parties prenantes au projet de la phase 2, de sorte à les informer de leurs droits et obligations avant les différentes formations.

Les parties prenantes et les communautés se sont diversement approprié le projet. Si, dès l'entame elles ont toutes marqué leur accord, sur le terrain la présence de chefs de village dans certaines Équipes d'Inventaire, notamment dans le Haut-Sassandra, a permis de créer un meilleur environnement de travail.

La gestion du projet n'a pas respecté le calendrier initialement prévu. Ce retard dont les raisons sont multiples est imputable aux lourdeurs de procédures de traitement budgétaire et aux difficultés de coordination entre les ministères de la culture et des finances. L'organisation de plusieurs séances de travail entre la DPC et les agents du ministère de l'économie et des finances impliqués dans la gestion de l'opération permettra une plus grande efficacité. Une meilleure connaissance du projet par les financiers et l'expérience de la phase 1 leur a permis de traiter les dossiers de décaissement avec plus de célérité.

S'agissant de la gestion du projet, la difficulté principale à retenir est l'insuffisance des moyens financiers

due à une sous-évaluation du coût du projet qui n'a pas permis de prendre en compte certaines lignes budgétaires et à faire face à des imprévus sur le terrain.

En outre, il a été proposé par la Coordination Nationale la subdivision de la phase 2 en deux parties : 13 régions pour 2017 et 13 autres en 2018 en faisant en sorte que le budget alloué par l'État ces 2 années puisse non seulement couvrir les dépenses initialement prévues pour les 26 régions, mais aussi prendre en compte les dépenses révélées indispensables sur le terrain.

De plus, les dispositions réglementaires en vigueur ayant permis la mise en œuvre du présent projet et celles à venir obligeront l'État à mettre à la disposition de ses structures décentralisées les moyens pour continuer l'inventaire.

## **PHASE 2**

Plusieurs enseignements sont à tirer de cet inventaire :

### **1. LA REALISATION DES RESULTATS ESCOMPTES**

Les collectivités décentralisées sont des entités très proches des communautés ; de ce fait, elles sont aussi les principales bénéficiaires des résultats de l'inventaire et constituent les meilleurs canaux de pérennisation de ce travail d'inventaire du patrimoine culturel.

Aussi, importe-t-il de réfléchir aux voies et moyens de les impliquer davantage dans l'inventaire du PCI d'une telle envergure. En l'occurrence, une activité spéciale de sensibilisation pourrait être consacrée aux présidents de Conseils régionaux et aux Maires, sous la forme d'un séminaire ou d'un atelier, à l'effet de les aider à comprendre les bienfaits d'un tel inventaire pour les communautés dont leurs institutions respectives ont en charge. Pour être efficace, le message de sensibilisation devra être porté par le Ministre en charge de la Culture en personne ; cela accroîtrait sa réceptivité par ces parties prenantes dont la pleine participation était attendue, notamment sur les plans logistique et financier.

En outre, les dépenses du projet ont été initialement estimées avec précision. Mais l'intégration des fonds du projet au budget de l'O I P C, a occasionné des procédures d'acquisition du matériel par opérateurs économiques interposés (fournisseurs). Cela a réduit considérablement les moyens prévus et impacte négativement la qualité des fournitures et matériels acquis. Par conséquent, il convient de prévoir, lors de l'élaboration du budget des projets à venir, une marge devant revenir aux opérateurs économiques qui interviennent dans le processus d'acquisition du matériel.

Par ailleurs, le terrain a révélé que la fiche élaborée pour l'inventaire du PCI a permis de documenter les éléments de la plupart des domaines. Toutefois, concernant le domaine des Traditions et Expressions Orales, cette fiche s'est trouvée difficile dans l'usage. Aussi, serait-il approprié de concevoir une autre fiche adaptée à ce domaine particulier en vue de rendre moins fastidieuse la documentation d'éléments y afférents.

### **2. LA FAÇON DONT LES PARTIES PRENANTES SE SONT APPROPRIÉES LE PROJET ET LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTES**

La sensibilisation et la formation ayant été bien assurée, les communautés ont pleinement adhéré au projet. Cela s'est senti dans toute la mise en œuvre de l'inventaire. Il convient donc de poursuivre cette sensibilisation auprès des communautés et entretenir, chez elles, cette perception qu'elles ont désormais de l'importance de leur PCI, en vue de la pérennisation du projet.

Les parties prenantes et les communautés se sont diversement approprié le projet. Si, dès l'entame elles ont toutes marqué leur accord, sur le terrain le manque d'intéressement pour certains membres des coordinations régionales et de la Coordination nationale a atténué l'enthousiasme observé au début du projet. Les budgets complémentaires ayant permis de leur octroyer des montants symboliques, l'on a constaté un regain d'intérêt pour la participation aux travaux.

### **3. LA VIABILITE DU PROJET AU-DELA DE L'ASSISTANCE**

La viabilité du projet est possible du fait que, dans leur majorité, les acteurs formés pour sa mise en œuvre ont effectivement pu mener à terme les différentes activités qui leur ont été confiées. Ce qui laisse présager leur capacité à le poursuivre, si les moyens leur sont donnés.

Enfin, la nouvelle loi relative à la protection du patrimoine culturel et incluant dans ses dispositions la notion du PCI, mettra l'Etat de Côte d'Ivoire dans l'obligation d'octroyer à ses structures décentralisées les moyens de continuer l'inventaire qui doit être une activité permanente.

### Annexes

Liste des annexes et des documents joints à ce rapport :

- publications, rapports d'évaluation et autres, le cas échéant
- rapports d'étapes préparés pendant la durée du contrat
- liste du matériel principal fourni dans le cadre du projet et état des lieux au terme du contrat
- autres (veuillez préciser)

Au présent rapport, il convient de joindre les documents suivants:

1. rapport de l'atelier de réflexion sur les stratégies d'introduction du PCI dans les programmes éducatifs (décembre 2016);
2. rapport de l'atelier de validation de l'avant-projet de loi portant protection du patrimoine culturel national (septembre 2016);
3. rapport de l'atelier de validation du décret de création de la commission nationale de sélection des trésors humains vivants (octobre 2016);
4. rapport de l'atelier de cadrage de la phase 2 (septembre 2017);
5. rapports des ateliers de restitution et de validation des phases 1 (mai 2017) et 2 (décembre 2018)

Nom et signature de la personne ayant rédigé le rapport

Nom: N'GUESSAN Opkoby Blanche Marie Chantal

Titre: Directeur du Patrimoine Culturel

Date: 29 mai 2019

Signature:



MINISTÈRE DE LA CULTURE  
ET DE LA FRANCOPHONIE

-----  
DIRECTION DU PATRIMOINE  
CULTUREL  
-----

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-Travail  
-----

ATELIER DE REFLEXION SUR LES STRATEGIES D'INTEGRATION DU  
PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DANS LES PROGRAMMES EDUCATIFS

Date : mercredi 07 et jeudi 08  
décembre 2016

Lieu : Ministère de la Culture et de la  
Francophonie - Cité administrative,  
Tour E, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> étages.

# Rapport final

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) en Côte d'Ivoire, il est prévu un atelier de réflexion sur les stratégies d'intégration du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) dans les programmes scolaires<sup>1</sup>. Cette séance de travail s'est effectivement tenue, les 07 et 08 décembre 2016, au Ministère de la Culture et de la Francophonie, sis à Abidjan-Plateau, tour E.

Cet atelier avait pour objectifs de :

- justifier l'intégration du PCI dans les programmes scolaires;
- faire un état des lieux de la prise en compte du PCI dans les programmes scolaires actuels;
- définir les méthodes appropriées d'intégration du PCI dans les programmes scolaires ;
- proposer des stratégies d'évaluation de l'impact de l'intégration du PCI dans les programmes scolaires ;
- proposer des méthodes de formation des enseignants au PCI ;
- proposer les types de supports pédagogiques appropriés à l'enseignement du PCI ;
- mettre en place un mécanisme de suivi/évaluation de l'ensemble des activités pédagogiques valorisant le PCI.

Pour y parvenir plus aisément, les participants présents ont été affectés aux trois (3) commissions<sup>2</sup> établies d'avance, avec pour chacune, des objectifs précis de l'atelier mués en attributions comme suit.

	ATTRIBUTIONS
<b>COMMISSION 1</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Justifier l'intégration du PCI dans les programmes scolaires ;</li><li>- Proposer les types de supports pédagogiques appropriés à l'enseignement du PCI.</li></ul>
<b>COMMISSION 2</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Faire un état des lieux de la prise en compte du PCI dans les programmes scolaires actuels;</li><li>- Définir les méthodes appropriées d'intégration du PCI dans les programmes scolaires ;</li><li>- Proposer des méthodes de formation des enseignants au PCI</li></ul>
<b>COMMISSION 3</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Proposer des stratégies d'évaluation de l'impact de l'intégration du PCI dans les programmes scolaires ;</li><li>- Mettre en place un mécanisme de suivi/évaluation de l'ensemble des activités pédagogiques valorisant le PCI.</li></ul>

<sup>1</sup> Les experts du Ministère de l'Education Nationale ont indiqué que l'expression adaptée est plutôt « programmes éducatifs » en lieu et place de « programmes scolaires »

<sup>2</sup> voir listes de présence par commission en annexe

Le présent rapport s'articule autour des cinq (5) points suivants :

- cérémonie d'ouverture
- Méthodologie et déroulement des travaux
- Résultats
- Recommandations
- Cérémonie de clôture
- Conclusion

## 1- CEREMONIE D'OUVERTURE

Cette partie inaugurale de l'atelier a été présidée par Monsieur Fausseni DEMBELE, Directeur de Cabinet représentant le Ministre de la Culture et de la Francophonie et a été marquée par deux allocutions.

La première, prononcée par Mme N'GUESSAN Blanche, Directeur du Patrimoine Culturel, a exposé essentiellement les détails techniques de l'atelier ; la seconde, dite par le Directeur de Cabinet, a transmis les remerciements du Ministre de la Culture et de la Francophonie aux personnalités ayant accepté de prendre part à cet atelier avant d'en montrer toute l'importance dans le processus de sauvegarde du PCI.

Après quoi, il a déclaré ouverts les travaux de l'atelier.

## 2- METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les participants ont été répartis dans les commissions préétablies selon leurs spécialités.

Pour mener à bien le travail requis d'elles, deux commissions ont adopté l'approche interactive, laissant à chaque membre, toute latitude d'instruire les autres sur chaque objectif qui leur est assigné, les idées consensuelles étant retenues.

La troisième commission a, quant à elle, fait une approche conceptuelle des notions à aborder avant de définir un canevas de travail pour chaque objectif qui lui est fixé.

## 3- RESULTATS

Il résulte des travaux de l'atelier les points suivants :

### 3-1. JUSTIFICATION DE L'INTEGRATION DU PCI DANS L'ENSEIGNEMENT

Des arguments justifiant l'intégration du PCI dans les programmes éducatifs existent.

#### a) Au plan juridique

Sous cet aspect, les instruments normatifs disponibles ont été exposés.

Au niveau national, il a été rappelé l'existence de la loi n°2014 - 425 du 14 juillet 2014 portant politique culturelle de Côte d'Ivoire. Conformément à l'article 32 de cette loi « *l'État veille à introduire dans les programmes des différents niveaux d'enseignement, des disciplines artistiques et culturelles pour permettre l'éveil des élèves et étudiants pour les valeurs culturelles, traditionnelles et modernes* ». De plus, l'article 50 de ladite loi stipule que « *l'État assure l'éducation artistique et l'éveil culturel des enfants et des jeunes, notamment en favorisant leur immersion dans les cultures locales.* »

Au niveau international, l'Etat partie de Côte d'Ivoire a ratifié le 13 juillet 2006, la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. L'article 107 des Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO concernant les mesures d'éducation formelle et non formelle stipule, précisément pour l'éducation formelle, que: « *les États parties sont encouragés à mettre en œuvre des mesures et des politiques visant à : 1) intégrer le patrimoine culturel immatériel dans des programmes scolaires adaptés aux spécificités locales, et concevoir des supports pédagogiques et de formation appropriés tels que des livres, des CD, des vidéo, des documentaires, des manuels et des brochures ; 2) faire en sorte que les enseignements soient mieux à même de donner des cours sur le patrimoine culturel immatériel et élaborer des guides et des manuels à cette fin ; 3) dispenser des cours sur le patrimoine culturel immatériel dans les universités et favoriser le développement d'études scientifiques, techniques et artistiques interdisciplinaires ainsi que de méthodologies de recherche.* »

Il existe donc des instruments juridiques qui préparent déjà à l'introduction du PCI dans l'enseignement.

### **b) Au plan historique**

L'étude des aspects historiques a montré une fragilisation continue du PCI due aux raisons suivantes:

- Le système éducatif actuel ne prend pas suffisamment en compte le PCI dans les programmes éducatifs ;
- Le brassage ethnique et l'urbanisation liés à l'exode rural font sortir les communautés de leur cadre ethnoculturel ;
- Des religions révélées ont sur certaines formes du PCI un impact négatif les assimilant aux œuvres sataniques ;
- La pression des nouvelles technologies et de la mondialisation apparaissent comme de véritables menaces pour l'existence et l'affirmation des cultures locales.

Or, il a été maintes fois prouvé que le PCI est non seulement une valeur en soi en tant qu'expression de l'identité des peuples mais aussi une valeur ajoutée, avec une capacité endogène de penser son monde et de le transformer de manière positive.

### **c) Rapport entre le PCI et l'éducation nationale**

La culture traditionnelle et l'école formelle, en contexte de pays anciennement colonisé, entretiennent une relation généralement conflictuelle.

Leur objet est différent, l'une a un contenu de formation endogène et l'autre a un contenu de formation exogène, présenté comme universel.

Du point de vue des résultats, le produit de l'école formelle est inadapté à son milieu ; il est déculturé.

D'où l'intérêt primordial de réconcilier l'école formelle et la culture traditionnelle en donnant à l'éducation nationale un contenu culturel endogène suffisamment élevé (PCI) selon les recommandations de l'UNESCO.

### **d) Enseignement du PCI et Idée de Nation**



En contexte de multi-culturalité, la mise en exergue des éléments transversaux au-delà des éléments spécifiques des cultures locales dans les programmes d'enseignement, peut contribuer efficacement au renforcement de la cohésion sociale et de la consolidation de l'idée de Nation.

### 3-2. SUPPORTS PEDAGOGIQUES APPROPRIES A L'ENSEIGNEMENT DU PCI

Concernant les supports pédagogiques, l'atelier en a identifié deux types :

#### a) pour les cours théoriques

La proposition de supports formulée par la Convention de 2003 a été reconduite : « *intégrer le patrimoine culturel immatériel dans des programmes scolaires adaptés aux spécificités locales, et concevoir des supports pédagogiques et de formation appropriés tels que des livres, des CD, des vidéo, des documentaires, des manuels et des brochures* ».

Dans ce même domaine, mention a également été faite de supports graphiques, de fiches de leçon, de programmes et de fonds documentaire pour l'élaboration des manuels scolaires.

#### b) pour les cours pratiques

L'atelier a évoqué des propositions additives inspirées d'expériences diverses. Il s'agit de préparer, à l'attention des apprenants, des expositions, des visites guidées, des conférences, des produits dérivés (tee-shirts, cartables, etc. à l'effigie du PCI), des '*classes culturelles*' (Explication de la culture traditionnelle par des praticiens à l'occasion d'une classe ordinaire).

### 3-3. ETAT DES LIEUX DE LA PRISE EN COMPTE DU PCI DANS LES PROGRAMMES EDUCATIFS

L'atelier a constaté qu'il existe des éléments du PCI dans les programmes éducatifs et manuels du préscolaire, du primaire, du secondaire et du CAFOP comme illustré dans le tableau suivant.

DISCIPLINES	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	LECONS D'ACCUEIL	DOMAINES DU PCI
<b>Arts Plastiques</b> (Activités d'Expression et de Création)	- Préscolaire - Primaire - CAFOP	-modelage -dessin -artisanat d'art -animation de surface -peinture et décoration	1-2-3-4-5
	1 <sup>er</sup> cycle	-animation de surface (6 <sup>ème</sup> ) -maquette de décoration textile (5 <sup>ème</sup> ) -styles de vêtements (4 <sup>ème</sup> ) -artisanat d'art (4 <sup>ème</sup> ) -objets d'art de Côte d'Ivoire (3 <sup>ème</sup> ) -beauté corporelle et scarifications (3 <sup>ème</sup> )	1-2-3-4-5
	2 <sup>nd</sup> cycle	-exploitation d'idéogrammes traditionnels et enrichissement du langage plastique actuel (2 <sup>nd</sup> )	1-2-3-4-5

Arts Plastiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>-choix de matériels et techniques de sculptures (1<sup>ère</sup>)</li> <li>-conception architecturale moderne et habitat traditionnel en Côte d'Ivoire (1<sup>ère</sup>)</li> <li>-conservation de la statuaire et préservation des valeurs socioculturelles (Tle)</li> <li>-création plastique et caractéristique de la production des différentes aires culturelles de Côte d'Ivoire (Tle).</li> </ul>	
Education Musicale (AEC)	préscolaire primaire	Chants et danses	1-3-4-5
Education Musicale	1 <sup>er</sup> cycle (de la 6 <sup>ème</sup> à la 3 <sup>ème</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Audition</li> <li>-étude des instruments de musique (ahoco, hochets-sonnailles, arc musical, djomolo, yolombo...)</li> <li>-la musique populaire de CI (musique Akyé, musique bété)</li> <li>-la musique rituelle de CI (musique des kômians, musique de masques, musique de fête de génération)</li> <li>✓ Chants (en langue nationale)</li> </ul>	1-2-3-4-5
	2 <sup>nd</sup> cycle (2 <sup>nde</sup> -Tle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Audition</li> <li>-la musique Kroumen (2<sup>nde</sup>)</li> <li>-musique d'initiation et musique sacrée en CI (1<sup>ère</sup>)</li> <li>-la drummologie (Tle)</li> <li>✓ Chant (en langue nationale)</li> </ul>	1-2-3-4-5
EDHC	primaire	-le respect des autorités coutumières	3-4
	Secondaire (1 <sup>er</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-les principes et règles de vie en famille et en communauté (6<sup>ème</sup>)</li> <li>-les activités agropastorales et la réduction du chômage (6<sup>ème</sup>)</li> <li>-l'entente entre les peuples et la consolidation de la cohésion sociale (5<sup>ème</sup>)</li> <li>-les alliances entre les peuples kwa et krou et la préservation de la paix (4<sup>ème</sup>),</li> </ul>	3-1

		-les alliances entre les gur et mandé et la préservation de la paix (3 <sup>ème</sup> )	
	Secondaire (2 <sup>nd</sup> cycle)	-la justice transitionnelle, les modes traditionnels de règlement de conflits et la cohésion sociale (1 <sup>ère</sup> )	2
Histoire-géographie	Primaire et CAFOP	-les peuples de la forêt et de la savane -les alliances interethniques en CI ; -organisation des sociétés traditionnelles en CI (mariage, danse, chaise royale, les alliances à plaisanteries, les habitats et tisserands et fête des ignames	1-2-3-4-5
	Secondaire (1 <sup>er</sup> cycle)	-la métallurgie du fer -contes et légendes (6 <sup>ème</sup> ) -les alliances interethniques -codes et règlement des conflits -DIH -les activités agricoles -les problèmes environnementaux -les alliances interethniques (5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> )	1-2-3-4-5
	Secondaire (2 <sup>nd</sup> cycle)	-les sources de l'histoire (contes et légendes) -les grandes zones climatiques (climat, construction d'habitats) en 2 <sup>nd</sup> -Dynamisme démographique et qualité de la vie (habitat, alimentation, brassage des peuples) en 1 <sup>ère</sup> -les activités agricoles -les problèmes environnementaux -la civilisation négro-africaine (mythes, alliances, us et coutumes) en Tle.	1-2-3-4-5

Des efforts ont certainement été faits pour rendre les contenus de programmes de moins en moins exogènes au profit des données locales, mais il y a encore, selon l'atelier, un besoin réel d'actualisation et de renforcement du PCI dans les programmes éducatifs actuels ; satisfaire à cette

exigence est nécessaire pour répondre aux attentes des conventions auxquelles l'Etat ivoirien est partie.

### 3-4. METHODES APPROPRIEES D'INTEGRATION DU PCI DANS LES PROGRAMMES EDUCATIFS.

Les méthodes suivantes d'intégration du PCI dans les programmes éducatifs ont été proposées à l'atelier:

- la méthode d'intégration totale, qui consiste à introduire dans une leçon d'accueil (point d'ancrage), un élément du PCI dans son entièreté, c'est-à-dire sous toutes ses dimensions (Exemple : la fête des ignames chez les Agni) ; on pourrait également créer une leçon autonome.
- la méthode d'intégration partielle, qui consiste à introduire dans une leçon d'accueil (point d'ancrage), un aspect de l'élément du PCI (Exemple : les appareils, la cuisine ou la danse de la fête des ignames chez les Agni).
- la méthode d'intégration par adjonction, qui consiste à faire référence, selon la convenance de l'enseignant, à un aspect d'un élément du PCI au cours de la mise en œuvre de la leçon.

Cependant, tout en reconnaissant les efforts fournis à ce jour, pour ce qui est d'introduire le PCI dans le système éducatif, l'atelier est unanime sur le fait que tout cela n'a pas été fait dans l'esprit de la Convention 2003 de l'Unesco. Aussi, a-t-il été souligné la nécessité de revoir les choses dans la perspective de cette convention ; car, en fait, l'Unesco souhaite le renforcement des éléments du PCI dans le système éducatif avec pour finalité, le rapprochement et le brassage des peuples en vue de concrétiser l'idée de nation.

### 3-5. METHODES DE FORMATION DES ENSEIGNANTS AU PCI.

L'atelier a retenu la suggestion consistant à faire une formation en cascade des acteurs principaux du processus, notamment :

- des inspecteurs généraux et des coordonnateurs nationaux en charge des différentes disciplines;
- des coordonnateurs régionaux en charge des différentes disciplines ;
- et des enseignants.

### 3-6. STRATEGIES D'EVALUATION DE L'IMPACT DE L'INTEGRATION DU PCI DANS LES PROGRAMMES EDUCATIFS

Tenant compte des résultats qui précèdent, l'atelier a adopté les propositions suivantes :

- La Littérature, l'Histoire, la Géographie, les Sciences de la vie et de la terre, les Mathématiques, les Sciences physiques, le Sport, l'Education musicale, l'EDHC et les Arts plastiques, ainsi que la DVS, doivent faire l'objet d'un enrichissement dans lequel se perçoit la systématisation du PCI. Une telle démarche permettrait de proposer un parcours, des enseignements dont les descriptifs seraient connus avec les résultats attendus ;
- Des activités tels des exposés, des visites de site, des sorties scolaires, des recherches, des jeux de rôle, et des mises en situation doivent être organisées avec à la clé des exercices d'évaluation notamment des comptes rendus, et des exercices de création littéraire (suite de

texte) pour permettre à l'apprenant de retenir ce dont il a été témoin, et de contribuer à nourrir l'imaginaire collectif ; par la suite, dans un souci de peaufiner cette stratégie, d'autres possibilités pourraient être trouvées en vue de vérifier que l'apprenant ne se contente pas de savoir ce qui lui est enseigné, mais qu'il l'intègre effectivement dans sa vie.

- Des concours nationaux de divers types doivent être organisés mais avec un accent particulier sur ceux liés à la construction de récits ;
- Mettre l'accent sur la formation initiale et la formation continue des enseignants ;
- Les inspections des enseignants doivent tenir compte du PCI.

### 3-7. MECANISME DE SUIVI/EVALUATION DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES VALORISANT LE PCI

Etant entendu que l'évaluation dont il est question dans ce contexte est appelée à toucher tout l'environnement social que doit influencer l'intégration du PCI dans les programmes éducatifs, l'atelier a convenu que les tâches suivantes s'imposent dès lors :

- a) Evaluer la pertinence du programme, précisément :
  - o la pertinence par rapport aux priorités nationales ;
  - o la pertinence par rapport aux politiques éducatives.
  
- b) Montrer l'efficacité du programme à savoir :
  - o l'efficacité par rapport aux indicateurs de résultats ;
  - o l'efficacité par rapport à la qualité de l'éducation.
  
- c) Dégager l'efficience du programme
  - o une efficience organisationnelle (celle du dispositif, de l'organisation) ;
  - o une efficience par rapport aux partenariats
  
- d) mesurer l'impact du programme
  - o par rapport à l'insertion professionnelle et économique des élèves ;
  - o par rapport à l'amélioration de l'environnement social ;
  - o eu égard à l'amélioration des mécanismes de sauvegarde et de valorisation du patrimoine ;
  - o par exemple à travers la contribution du PCI dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels.
  
- e) La durabilité / la pérennisation du programme
  - o la durabilité par rapport à l'appropriation du programme ;
  - o la durabilité par rapport aux mécanismes de pérennisation institutionnelle ;
  - o La durabilité par rapport aux mécanismes de pérennisation financière du programme ;
  
- f) Mettre sur pied un mécanisme de diffusion des bonnes pratiques acquises.

## 4- RECOMMANDATIONS

Tenant compte des résultats mentionnés ci-dessus, l'Atelier trouve important de faire les recommandations suivantes :

- adresser une commande au Ministère de l'Education Nationale, afin que l'état des lieux de la prise en compte du PCI dans les programmes éducatifs soit enrichi et complété par les coordonnateurs des autres disciplines qui n'étaient pas présents à l'atelier ;
- Prendre des décrets d'application de la loi portant politique culturelle pour préciser les modalités d'intégration du PCI dans l'enseignement ;
- Editer des manuels sur le PCI en fonction des 5 domaines définis par la Convention de 2003 assortis d'illustrations appropriées ;
- Introduire à la maternelle des graphismes et autres éléments, inspirés du PCI ;
- l'enseignement du PCI doit se faire à partir du primaire ;
- Instituer un mastère spécialisé en PCI ;
- Instituer des '*classes culturelles*' dans les établissements scolaires ;
- Promouvoir la création des clubs du patrimoine culturel immatériel au sein des établissements scolaires et universitaires ;
- Instituer à l'école une journée annuelle dédiée aux métiers du patrimoine culturel ;
- Veiller au respect de la diversité des croyances et des cultures.
  
- inviter les autorités étatiques à prendre des dispositions pour favoriser la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel immatériel ;
  
- sensibiliser les parents à s'approprier le PCI et à l'inculquer aux enfants ;
  
- exhorter le Ministère de la Culture et de la Francophonie à s'engager dans un partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, en vue de la promotion et de l'intégration du PCI dans les programmes éducatifs de façon soutenue ;
  
- exhorter le Ministère de la Culture et de la Francophonie à promouvoir la création et l'actualisation des ressources documentaires ;
- faire de l'intégration du PCI dans les programmes éducatifs un facteur de cohésion sociale et de paix;
- promouvoir les journées du PCI ;
- ouvrir des réflexions sur la nécessité d'intégrer tout le patrimoine culturel et pas exclusivement le patrimoine culturel immatériel dans les programmes scolaires ;
- mettre en œuvre un mécanisme d'observation interministériel et intersectoriel pour le suivi ;
- mettre les médias à contribution pour vulgariser le Patrimoine culturel et accompagner ce projet ;
- A terme, faire de l'enseignement du patrimoine culturel une discipline scolaire à part entière.
  
- faire des conclusions du présent atelier l'objet d'une application effective ;

## 5- CEREMONIE DE CLOTURE

Dans la partie finale de cet atelier, Mme N'GUESSAN Blanche, Directeur du Patrimoine Culturel et Présidente du comité d'organisation a exprimé, non sans émotion, toute sa gratitude aux éminentes personnalités présentes à cet atelier ; elle les a salués non seulement en raison de la simplicité, de l'humilité dont ils ont fait preuve en acceptant de travailler dans des conditions modestes qui ont

caractérisé cet atelier, mais aussi pour la qualité et la pertinence de leurs idées lors des échanges. Mme la Directeur n'a pas manqué de leur présenter des excuses pour toutes les imperfections remarquées dans le cours de cet atelier et les a assuré que le travail qu'ils ont abattu va servir d'appui pour commencer un processus de plaidoyer auprès de l'Etat en vue de l'intégration effective du PCI dans les programmes éducatifs.

« Si le vieillard avait un prix en Afrique, le vieillard vaut plus que son prix ». C'est avec cette citation de Joseph Ki Zerbo, éminent Historien africain, que M. le Directeur de Cabinet du Ministre de la Culture a débuté ses propos, dans cette cérémonie. Appliquant cela aux participants, il leur a expliqué que, si le travail qu'ils viennent d'effectuer avait un prix, il vaut certainement plus que ce qu'ils ont reçu ; de fait, a ajouté M. le Directeur de Cabinet, leur contribution a une valeur intellectuelle et n'est donc pas mesurable du point de vue monétaire.

Evoquant les élections législatives qui occupent les esprits en ce moment, M. Fausseni DEMBELE a fait remarquer qu'elles sont partisans, tout le contraire du parti unique de la Culture et du Patrimoine culturel qui contribue à la cohésion sociale et unit toute la nation ; dans pareil contexte, a-t-il argumenté, nous participons à l'élection pour un patrimoine culturel immatériel enrichi et donc avant même le vote nous avons tous gagné.

Par la suite, le Directeur de Cabinet a, au nom du Ministre de la Culture et la Francophonie, félicité et remercié les participants pour le travail abattu et l'abnégation dont ils ont fait preuve durant deux jours, ce qui permet de franchir une étape vers la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Après quoi, il a déclaré clos l'atelier.

## CONCLUSION

L'Atelier de Réflexion sur les Stratégies d'Intégration du Patrimoine Culturel Immatériel dans les Programmes éducatifs a révélé tout l'intérêt que les participants portent au sujet. La franchise des discussions et l'intensité des débats n'ont entamé en rien et, à aucun moment, la convivialité et la courtoisie qui ont prévalu, durant les travaux, des facteurs importants qui certainement ont contribué à la qualité des résultats.

Fait à Abidjan, le 09 décembre 2016

Le Rapporteur général

N'GUESSAN Bogui Pascal

Sous-directeur à la D P C



ANNEXES : listes de membres de commissions.

DATE: 08 - 12 - 2016

LISTE DE PRESENCE

ATELIER

COMMISSION 3

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	STRUCTURE	EMAIL	CONTACTS	SIGNATURE
1	KOUAME KOUAKOU	S/SPREN	DFCC	k.moahe@mailky@gmail.com	07925520	
2	N'DIA Jérôme Placide	Muséologue	DPC	ndiaeden@gmail.com	09002120	
3	Kouadio Tahadi P	Enseignant	CFPAC / INSDAC	studio_mido@yahoo.fr		
4	GBANE BABA DUNAR	Muséologue	MCCI	baboumar1@yahoo.fr	47694932	
5	S. P. Y. Yemel Kassi	Directeur	MCCI	christdebeof@gmail.com	49-53-50-72	
6	N'ZO Koffi christian hugues	Stagiaire	DPC	christdebeof@gmail.com	49-53-50-72	
7	SON-YA JOSIANE	ATTACHE ADMINISTRATIF	DFAC	josiane_sony@yahoo.fr	59692272	
8	YABA ALAIN	Agent	DPC	ayoubipaulsoos@yahoo.fr	57851166	
9	A GOUBLI KWADIRANE PAUL	Charge de l'Education	Cabinet / DCF	ayoubipaulsoos@yahoo.fr	09347558	
10	Leon Riviere K.	SID Programme UNESCO	CFPAC / UNESCO	lr.riviere@gmail.com	07798068	
11	ESSANI Suzanne					
12	KOUAKOU AKISSI SOIANKO F					



DATE: 07 décembre 2016

LISTE DE PRESENCE

ATELIER / Commission 2

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	STRUCTURE	EMAIL	CONTACTS	SIGNATURE
01	NIAHESOU Benoit Louis	CND / EDHC	MEN / DPFC	nlouisbenoit@yahoo.com	07 84 69 60	
02	KOUA BOBOU DENIS	CND / EDUC. MUS.	MEN / DPFC	kabede2@yahoo.fr	07 63 32 09	
03	AKA ADOU	Dir. TRAPP	U F H B	akaadou@hotmail.com	42 13 04 04	
04	YAO Koffi Emmanuel	ens. Photo / chef Prod.	DPFC	yaoemmanuel@gmail.com	59 75 67 44	
05	Mamanon S ITIONON	Agent	DPFC	inseaf@yahoo.fr	09 80 16 32	
06	Lasme leocadie epe SIE	chef de service programmes	MEN (DPFC)	leocadie@gmail.com	07 43 95 44	
07	DEGNY GABRIEL	C.P / CND. ARTS PL.	MEN / DPFC	angedg64@yahoo.fr	05 04 58 96 59 57 99 18	
08	KOUAME GILBERT	CND / HIST- GEO	MEN / DPFC	kouamegilbert80@yahoo.fr	07 38 52 29	
09	KACOU FATO latrice	chercheur	U F H B	ka.comptato@yahoo.fr	47 53 14 80	
10	TOURE Abdou Koulechi	SD DPFC	DPE	abdoulkoulechi@yahoo.com	581-581-71	

LISTE DE PRESENCE

ATELIER / Commission 1

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	STRUCTURE	EMAIL	CONTACTS	SIGNATURE
01	NANAN KOFFI NEMOUFIO'NI	D.R Enseig. Tech. (Chef Canton)	Rep. Chambre Nat. des Rois	mouroufinorbert @yahoo.fr	07709365 44745252	
02	GOUDA GUANI OULON	Ens. Chercheur	U. F. H B		0748 9196	
03	KOUAKOU JEAN PAUL	En. Inter	CE FHD	kouakoujm@ yahoo.fr	5816 8140 2122 3348	
04	KISSY Cedric Marshall	Ecrivain	AECI	embassy@yaho.fr	07571413	
05	NGUESSAN Philomène	Directrice	OIPC DPSEP	nguessan aurelie @yahoo.fr	01003138	
6	ALINAN Fabrice	S/D	OIPC	f.alinan@yaho.fr	01004011	
07	KPA HILAIRE KWASSY	Directeur	OIPC	kpahilaire2@Gmail.com	09799080	
08	AKA KONIN	DG	OIPC	konin@yaho.com	77974143	
09	AKA KOUASSI Emmanuel	Agent	DPC			
10	KOUASSI KONAN CLAUDE	AGENT	DPC	Kouassi.konance@yahoo.fr	09155449	
11	LIDA GUY ROLOUS	CADREUR	DPC	chridhodija@gmail.com	59 965598	

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE  
LA FRANCOPHONIE

-----

DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union – Discipline - Travail

-----

**RAPPORT DE L'ATELIER DE VALIDATION DE L'AVANT-  
PROJET DE LOI PORTANT PROTECTION DU  
PATRIMOINE CULTUREL NATIONAL**

A l'initiative de la Direction du Patrimoine Culturel, s'est tenue **les mercredi 31 août et jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016** à la **salle Jean-Marie ADIAFFI** du **Palais de la Culture Bernard Binlin DADIE**, l'atelier de validation de l'avant-projet de loi portant protection du patrimoine culturel national.

Les travaux se sont déroulés sous la présidence du Dr Jean DEROU, Enseignant-chercheur d'Histoire à l'Université Félix HOUPHOUËT BOIGNY d'Abidjan-Cocody et Président de la Coordination Nationale de l'Inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel.

L'atelier a enregistré la présence de trente-huit (38) participants issus du Ministère de la Culture et de la Francophonie et d'autres ministères et structures extérieures, comme l'atteste la liste de présence en annexe.

L'atelier s'est articulé autour de trois mouvements essentiels, à savoir :

- la cérémonie d'ouverture ;
- les travaux proprement dits ;
- la cérémonie de clôture.

## **I- LA CEREMONIE D'OUVERTURE**

La cérémonie d'ouverture a débuté par l'allocution du Président du Comité d'Organisation, Dr ABISSA Kouamé Hervé, Directeur de la Réglementation et du Contentieux au Ministère de la Culture et de la Francophonie. Celui-ci s'est réjoui de la tenue de cet atelier et a salué la présence des invités. Il a par la suite situé son contexte tout en relevant notamment que la loi de N 87-806 du 28 juillet 1987 portant

protection du patrimoine culturel national, comporte des insuffisances et qu'il était impérieux de la réviser.

A sa suite, Pr. KIENON Kaboré, Conseiller Technique, représentant le Ministre de la Culture et de la Francophonie, a pris la parole pour exprimer sa reconnaissance aux participants de leur présence effective. Elle les a ensuite exhortés à mener des réflexions constructives en vue d'améliorer de façon substantielle l'avant-projet de loi soumis à leur appréciation. Elle a terminé son propos en souhaitant plein succès aux travaux.

## **II- LE DEROULEMENT DES TRAVAUX**

A l'entame des travaux, un préalable a été soulevé par le représentant du Ministère de la Justice qui a souhaité que le projet de texte soumis à validation, fasse l'objet d'un règlement conformément aux articles 71 et 72 de la constitution du 1<sup>er</sup> août 2000 de la République de Côte d'Ivoire. A cet effet, il a été proposé de recourir à l'arbitrage du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG).

Les travaux se sont déroulés avec l'ensemble des participants dans une commission unique. Les participants ont convenu d'une méthode de travail consistant à adopter le dispositif légal, article par article avant d'aborder l'exposé des motifs.

L'économie des travaux se présentent comme suit :

### **A-Sur la forme**

L'assemblée a relevé des coquilles sur certaines parties de texte qu'il conviendrait de corriger ;

### **B-Dans le fond**

L'assemblée a convenu d'emprunter les définitions conventionnelles des concepts clés du texte. Elle a par ailleurs proposé la définition de d'autres concepts en vue d'une meilleure compréhension du texte.

Pour être conforme à la Convention de 1972 de l'UNESCO relative à la protection du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel, il a été proposé de faire ressortir de façon expresse la notion de « paysage culturel » ainsi que sa définition.

Sur l'ensemble du texte, des modifications, reformulations et suppressions ont été faites.

Ainsi, l'avant-projet de loi en cours de validation a fait l'objet d'enrichissement avec la prise en compte du patrimoine culturel immatériel, notamment en ses articles 39 et suivants.

### **C- Les recommandations**

L'atelier recommande au SGG :

1- l'harmonisation du style d'écriture des textes de loi en Côte d'Ivoire puisqu'en la matière, il existe plusieurs écoles.

2- la suppression du groupe de mots «projet de» dans le texte pour éviter qu'il ne se retrouve dans son dispositif après son adoption.



MINISTÈRE DE LA CULTURE  
ET DE LA FRANCOPHONIE

-----  
DIRECTION DU PATRIMOINE  
CULTUREL  
-----

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-Travail  
-----

*ATELIER DE VALIDATION  
DU DECRET PORTANT CREATION DE LA  
COMMISSION NATIONALE DE SELECTION  
DES TRESORS HUMAINS VIVANTS*

Date : jeudi 27 octobre 2016

Lieu : salle de conférence du  
Ministère de la Culture et de la  
Francophonie - Cité  
administrative, Tour E, 22<sup>ème</sup> étage

# Rapport

# **RAPPORT DE L'ATELIER DE VALIDATION DU DECRET PORTANT CREATION DE LA COMMISSION NATIONALE DE SELECTION DES TRESORS HUMAINS VIVANTS**

**DATE : JEUDI 27 OCTOBRE 2016**

**LIEU : SALLE DE CONFERENCE DU 22<sup>e</sup> étage tour E**

## **INTRODUCTION**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) en Côte d'Ivoire, il est prévu un atelier de validation du projet de décret portant création de la commission nationale de sélection des trésors humains vivants (THV). Cette séance de travail s'est effectivement tenue, le jeudi 27 octobre 2016, de 09 h 30 mn à 15 h 25 mn dans la salle de conférence du 22<sup>ème</sup> étage de la tour E.

Cet atelier avait pour objectifs de :

- examiner article par article le projet de texte en vue de l'amender ;
- déterminer les domaines et catégories du patrimoine immatériel concernés ;
- déterminer les critères et les modes de sélection des candidatures des « Trésors Humains Vivants » ;
- proposer des marques de reconnaissance officielle (symboles et avantages pécuniaires) pour ces « Trésors Humains Vivants » afin de les honorer ;
- déterminer la qualité et le profil d'experts chargé de sélectionner les Trésors Humains Vivants et gérer le processus qui aboutit à cette reconnaissance officielle ;
- proposer un cadre d'expression et des mesures d'accompagnement de ces « Trésors Humains Vivants » pour la transmission des connaissances et des savoir-faire.

Cet important travail de réflexion qui a enregistré la participation d'une trentaine de personnes en provenance des Ministères de la Culture et de la Francophonie, de la justice, et des représentants locaux de l'UNESCO (Bureau et Commission nationale), s'est déroulé sous la présidence de Monsieur Fernand SEKONGO, Conseiller Technique chargé du Patrimoine Culturel, représentant le Ministre de la Culture et de la Francophonie.

Les résultats de ces travaux permettront de donner un fondement juridique à l'organisme qui aura pour missions de sélectionner et de gérer les THV en Côte d'Ivoire afin de préserver les connaissances et savoir-faire traditionnels au profit des générations présentes et futures.

Le présent rapport s'articule autour de trois parties :

- la cérémonie d'ouverture
- le déroulement de l'atelier
- la conclusion

#### **I- La Cérémonie d'ouverture**

La séance d'ouverture a été marquée par trois allocutions prononcées respectivement par le Directeur du Patrimoine Culturel, la Représentante du bureau local de l'UNESCO et le Conseiller Technique représentant le Ministre de la Culture et de la Francophonie.

Mme NGUESSAN Blanche Marie Chantal, Directeur du patrimoine Culturel (DPC), a ouvert la série des allocutions en souhaitant la bienvenue aux différents participants. Elle s'est réjouie de leur présence effective malgré leur calendrier chargé, et situé le cadre de la rencontre.

Parlant des Trésors Humains Vivants, Mme le Directeur a précisé qu'ils sont « des personnes qui possèdent, à un haut niveau, des connaissances et les savoir-faire nécessaires pour interpréter ou recréer des éléments spécifiques du PCI » et montré la place qu'ils occupent dans la société.

A sa suite, Madame CAMARA Maimouna, Représentante du Chef du bureau UNESCO côte d'Ivoire, est intervenue pour dire que la mise en place d'un Système National des Trésors Humains Vivants constitue un moyen efficace de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. L'UNESCO recommande donc aux Etats de mener des actions en vue de leur reconnaissance et les accompagne à cet effet. Selon elle, les Trésors Humains Vivants ont fait l'objet d'un programme conduit par cette organisation.

Pour clore les allocutions, le représentant du Ministre a dit que le système des Trésors Humains Vivants tire son origine des pays asiatiques, notamment du Japon avant de se répandre à travers le monde avec le soutien de l'UNESCO.

Il a rappelé l'inventaire du patrimoine culturel immatériel en cours et la nécessité d'en valoriser les résultats par des textes réglementaires. C'est dans cette logique que s'insère le présent atelier.

Après ces propos, il a déclaré ouverts les travaux dudit atelier.

## **II- Déroulement de l'atelier**

La méthodologie adoptée, conformément aux objectifs de l'atelier, a consisté en la lecture du texte, article par article, de sorte que les participants, réunis en commission unique, apportent directement les amendements et modifications au texte.

Ainsi, à l'entame des travaux, le Président de séance, a exprimé la préoccupation suivante :

- Existe-t-il un texte de loi portant création des THV en Côte d'Ivoire ? Autrement dit une loi sur les THV ne devrait-elle pas précéder le décret portant création d'un organisme chargé de les établir et de les gérer ?

Répondant à cette question, le Directeur de la Réglementation et du Contentieux a souligné la prise en compte des THV par une disposition du projet de loi portant protection du patrimoine culturel national en cours d'élaboration.

Outre cela, plusieurs autres points ont fait l'objet de débat. Il s'agit entre autres :

- de la nature de l'acte faisant l'objet de l'atelier ;
- du statut de l'organisme chargé de sélectionner les THV ;
- de la définition des THV ;
- des critères sélection des THV.

A l'issue des échanges visant à donner réponses à ces points, les idées suivantes ont été adoptées :

- Le décret a été maintenu en lieu et place d'un arrêté interministériel suggéré par le Directeur de la réglementation. Cependant, il sera pris en application de la nouvelle loi portant protection du patrimoine culturel après son adoption;
- Le terme « Comité » a été préféré à « Commission » en raison du caractère autonome des commissions qui sont assimilables aux établissements publics nationaux (EPN) dont la création n'est plus encouragée par le Gouvernement ;
- La définition des THV et les critères de leur sélection, tels que mentionnés dans la convention de 2003 de l'UNESCO ont été retenus.

Par ailleurs, l'atelier a mandaté le secrétariat d'intégrer les corrections apportées par les participants au texte et de le transmettre à la Direction de la Réglementation et du Contentieux pour restructuration et actualisation du visa.

### **Conclusion**

Les travaux de l'atelier de validation du projet de décret portant création du Comité de Sélection des Trésors Humains Vivants, se sont déroulés dans un cadre agréable et une ambiance conviviale ; ce qui a contribué à des discussions ouvertes et fructueuses.

Ce fut un cadre d'échanges enrichissants qui a montré l'intérêt des participants pour les Trésors Humains Vivants.

Fait à Abidjan, le 28 octobre 2016

Le Rapporteur

KOUAKOU Akissi Solange  
Sous-directeur à la D P C

MINISTERE DE LA CULTURE  
ET DE LA FRANCOPHONIE

-----  
DIRECTION DU PATRIMOINE  
CULTUREL

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-Travail

-----

**COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE CADRAGE DE  
LA PHASE 2 DE L'INVENTAIRE**

Le mardi 12 septembre 2017, s'est tenue dans les locaux de la DPC un atelier de cadrage de la phase 2 de l'inventaire du PCI. Cette séance de travail était dirigée par le Prof DEROU Jean, Président de la Coordination Nationale.

Etaients présents à cette rencontre, d'autres membres de la Coordination Nationale et des membres du personnel de la DPC : (voir la liste de présence en annexe).

Les principaux points abordés dans cet atelier sont au nombre de six :

- 1- Les modules de formation (5 modules) ;
- 2- Les facilitateurs ;
- 3- La fiche d'inventaire ;
- 4- La détermination du nombre d'éléments à inventorier par équipe et par mois ;
- 5- La supervision de la formation des équipes d'inventaires ;
- 6- La désignation des superviseurs et des itinéraires.

Après avoir soumis les 6 points de l'ordre du jour aux participants pour appréciation et adoption, le Président de séance a demandé à l'assemblée de commencer par la détermination des modules de la formation en point 1 en s'appuyant sur ce qui a été dit à la réunion préparatoire.

**POINT 1 : modules de la formation**

- a) Présentation de la convention 2003 sur laquelle repose tout le PCI ;
- b) Le travail d'inventaire participatif(TIP) qui inclut la participation des communautés dans le projet d'inventaire ;
- c) Les domaines du PCI ;
- d) La fiche d'inventaire :

Il s'agit ici de la révision de la fiche eu égard aux expériences passées. En effet, en 2016 les équipes qui ont été sur le terrain ont déploré la longueur de la fiche. En conséquence la séance préparatoire de l'atelier a jugé nécessaire de réexaminer la fiche en vue de son amendement.

- e) L'utilisation des équipements techniques. Sur ce point, il y a des choses à préciser car les enquêteurs se sont photographiés et filmés pendant les séances de travail avec les communautés en lieu et place des éléments qui font l'objet d'inventaire.

Ces 5 modules ont été arrêtés au terme de la réunion préparatoire élargie à certains membres de la coordination nationale. Ces modules ont été revus par l'équipe technique de la DPC.

En réaction à cette présentation, le président de séance a fait un bref commentaire sur chaque point des modules.

### **POINT 2 : désignation des facilitateurs**

Il était question de voir s'il faut reconduire les anciens facilitateurs ou de recruter d'autres. Et comme proposition, il a été décidé de reconduire les mêmes facilitateurs de la phase 1 (de l'année 2016) et leur adjoindre d'autres personnes pour le renforcement. On peut citer Dr DEROU, M. BOGUI et M. YEO.

### **POINT 3 : la fiche d'inventaire**

Après présentation de la fiche réduite de la séance préparatoire à la coordination nationale pour des critiques et suggestions, M. SECONGO a posé les préoccupations suivantes:

- Les critères de la condensation des fiches ;
- les principales articulations ;
- les centres d'intérêts sur lesquels la Coordination Nationale s'est basée pour proposer les items.

En réponse M. Touré de la DPC, Secrétariat de la Coordination Nationale a fait savoir d'une part qu'il y avait des questions qui se répétaient selon les remarques de la Communauté sur le terrain et que la fiche était excessivement longue (18 pages) d'autre part.

A sa suite, il est revenu à M. Aliman, représentant de l'OIPC, de présenter les principales articulations de la fiche :

- Numéro d'inventaire se présente de la façon suivante :

Année/domaine/région/numéro d'ordre d'inventaire

- Identification

A ce niveau il y a eu des débats sur :

- Les questions de « nationalité » et « statut social » par rapport à leur pertinence (leur maintien ou leur suppression) dans la fiche. Et à titre illustratif, Mme la Directrice a donné l'exemple de l'élément « Walgabré » des Communautés Moré qui pourrait être décrit par un autochtone. Au terme de ces discussions, l'assemblée les a finalement retenus et a demandé à ce qu'on explique mieux « le statut social » pour la bonne compréhension des participants.
- Les termes « détenteur », « dépositaire » et « praticien » et de ces réactions, il découlait que : « le détenteur » est l'autorité physique ou morale qui détient l'élément ; « le dépositaire » est le gardien chargé d'assurer la viabilité, la pratique et la transmission ininterrompue de l'élément. Quant au praticien, il est celui qui exécute l'élément. On note que dans certains cas les trois(3) fonctions sont confondues.

- Description

Il est dit ici que les éléments principaux à mentionner dans la description dépendent de l'élément lui-même et de son domaine d'appartenance. C'est-à-dire, comment il se met en œuvre, comment il se présente, etc. et pour mieux comprendre le remplissage des fiches, il a été recommandé de se référer aux meilleures fiches traitées lors de l'atelier de validation des résultats de la phase I, par exemple le "Goari".

- Justification

Sur la première fiche, la question relative à l' « importance » de l'élément était pour les enquêtés, toujours difficile à comprendre.

C'est pourquoi la question suivante a été proposée et retenue :

"quelles seraient les conséquences dans votre vie en cas de disparition de l'élément ?"

#### **POINT 4 : détermination du nombre d'élément à inventorier par équipe et par mois**

Plusieurs propositions ont été faites et l'on a retenu de demander à chaque équipe et par mois, au moins trois (03) fiches et au plus cinq(05).



**POINTS 5 et 6: supervision de la formation des équipes d'inventaire et itinéraires.**

M. SEKONGO a demandé à ce qu'on mette tous les superviseurs au même niveau d'information.

Pour ces missions de supervision de la formation des équipes d'inventaire, les personnes suivantes ont été désignées pour se rendre, chacune, dans deux(02) régions en continu:

- M. Bogui : Indénié-Djuablin et la Mé ;
- M. Yéo : Bélier et Moronou ;
- Mme N'Guessan : Lôh-Djiboua et Nawa ;
- Dr Koffi : Gboklè ; San-Pédro ;
- Dr Fato: Agneby-Tiassa et Grand-Pont;
- M. Touré : Abidjan et Sud-Comoé ;
- Mme N'Guessan et M. Aliman : le N'ZI.

L'atelier a pris fin à 16h10mn.

Fait à Abidjan, le 15 septembre 2017

OUATTARA YAOUA N'GUETTIA

**RAPPORT GENERAL DE L'ATELIER NATIONAL DE  
RESTITUTION ET DE VALIDATION DES RESULTATS  
DE LA PHASE 1 DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE  
CULTUREL IMMATERIEL (PCI) PRESENT EN COTE  
D'IVOIRE EN VUE DE SA SAUVEGARDE URGENTE  
23, 24, 25 MAI 2017**

**PRESENTE PAR: YEO Arouna  
Sous-directeur de l'Archéologie  
/Direction du Patrimoine Culturel**

# PRESENTATION DES COMMISSIONS

# COMMISSION 1

**Président :** SEKONGO Y. Fernand

**Vice-Président :** Pr GONIN Gilbert

**Rapporteur :** ALIMAN Fabrice

## MEMBRES



- BELA Janvier Ernest
- CAUMAUETH Laurent
- DOH Niioumain Jean Jaurès
- DOUMBIA Soulemane
- Dr DEROU Jean
- Dr KACOU Fato Patrice
- DROH Kouignon Emile
- GOLO Eugène
- GOORE Bi Glan Math
- GUEU Gbongué
- KOFFI Mouroufié Norbert
- KOUAKOU Solange
- LEBASSE Tchiessehi Lambert
- LOA Raymond
- N'DRIN Kouassi
- SEMON Pascaline Rolande
- TOURE Abdouloukadri

**REGIONS: CAVALLY, GUEMON, TONPKI**

# COMMISSION 2

**Président :** Pr SERY Bailly Zacharie

**Vice-Président :** Dr, KOFFI Ignance

**Rapporteur :** KONE Katinamplé Honoré

## MEMBRES



- ABOUT Assamoi Aimé
- AKA Konin
- BLE Tré
- GBAKA Marc
- GBIZIE Lambert
- GNAGNON Yokoré Maurice
- GOLY Raphaël
- GOUIN Bi Konan Franck Ephrème
- GUEDE Tapé Sébastien
- KOUDOU Carlos
- N'GUESSAN N'Guessan Françoise Epouse DIBI
- Patrice Gilbert AHONON
- Pr. DEDY Sery
- TIZIE Bi Koffi
- TOUOUI Bi Irié Ernest
- YAO Tidou Victor
- ZAN Bi Kouadio Benoît
- ZORO Bi Gohoué

**REGIONS: GÔH, HAUT-SASSANDRA, MARAHOUE**

# OBJECTIFS

## OBJECTIF GENERAL

Il s'agit de consolider et valider les résultats de la phase 1 de l'inventaire du PCI des régions du Cavally, du Guémon, du Tonkpi, du Gôh, du Haut Sassandra et de la Marahoué.

## OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Exposer aux participants les éléments du PCI inventoriés;
- Etoffer, si nécessaire, les renseignements apportés à chacun de ces éléments et procéder à d'éventuelles corrections;

# METHODOLOGIE DE TRAVAIL EN COMMISSION

- Définition des critères de choix des éléments à consolider et valider;  
(Critères: étendue spatiale de la pratique de l'élément, la spécificité, risque de disparition)
- Choisir des éléments du PCI;
- Passer en revue, rubrique par rubrique, les fiches des PCI retenues.

# RESULTATS DES TRAVAUX



# LA REGION DU CAVALY

## PCI proposé

- BANIHOUIN : rituel d'adoration des poissons sacrés de BEHOUE.
- GNONWELE GOLOE de Zouan
- GOARI ou rituel d'adoration des chimpanzés de DAHOBLY.
- GUINHIN ou poésie chantée de KEIBLY.
- KÔRÔBOLA ou connaissance et pratique liées à l'extraction d'arête de poisson de la gorge du village de ZIGLO.
- KOUIDIHI danse de réjouissance de ZOUAN.
- MIHIPOHIN ou connaissance et pratique liées à la météorologie de BEOUE.
- SALOU danse de réjouissance de ZAIPOLY.
- SEKONHI ou connaissance et pratique liées au traitement des morsures de serpents.
- TOAKPE ou connaissance et pratique liées au traitement des fractures des os de ZRO.

## Éléments retenus par la commission 1

- KOUIDIHI danse de réjouissance de ZOUAN;
- GOARI ou rituel d'adoration des chimpanzés de DAHOBLY;
- KÔRÔBOLA ou connaissance et pratique liées à l'extraction d'arête de poisson de la gorge du village de ZIGLO

# RESULTATS DES TRAVAUX: LA REGION DU CAVALY

**KOUIDIHI** ou danse de réjouissance de ZOUAN.

- Observation faites sur les informations relatives, la description, la communauté, l'espace, la fonction ancienne et la pérennisation, la communauté qui pratique l'élément, le nom de l'espace et les avantages que procure la pratique de l'élément.

**GOARI** (rituel d'adoration des chimpanzés)

- Des contributions ont été faites sur le nom de l'élément dans la langue wè, sur la description, sur l'origine, sur les fonctions sociales et culturelles d'origine et actuelles.

**KÔRÔBOLA** (Extraction d'arêtes de poissons de la gorge),

- Des observations la description (l'initiateur), les localités, la pratique de l'élément par d'autres communautés, et les fonctions sociales et culturelles d'origines et actuelles.

# LA REGION DU GUEMON

## PCI Proposé

- KOUHI et BLAHA
- KOHI
- DJI.
- Le GLOUHE SIAHOUN
- TEMATE
- FLAMBOHO
- FLOU ou la DOT de SIOVILLE/  
GBAPLEU.
- SOHE
- DEKPA
- BLAHON

## Eléments retenus par la commission 1

- DJI ou danse de la PANTHERE de DATOUZOU;
- Le GLOUHE SIAHOUN ou connaissance et pratique liées au traitement de la stérilité féminine de BAHEBLY

# RESULTATS: REGION DU GUEMON

## **DJI ou rituel initiatique des hommes panthères**

- Les observations ont portés sur le nom de l'élément dans la langue wè, l'institution, l'origine de l'élément et les praticiens. (Concernant les praticiens, la commission a demandé à la coordination de donner le nom du chef de terre en langue wê)

## **GLOUHE SIAHOUN ou traitement de la stérilité féminine**

- Des contributions ont été faites sur le nom de l'élément en langue wê, les fonctions sociales et culturelles d'origine et actuelle de l'élément, la praticienne et son rôle et le mode de transmission de l'élément.

# LA REGION DU TONPKI

## Elément du PCI Proposés

- BONH et GOH
- DRAH
- GONH
- GUEBIA
- GUE-SI
- GUESSI ou danse du masque échassier de ZOUZOUSSO.
- Rituel lié à GBLIGBASSE, foret sacrée de GBEPLEU.
- THROU-TAN, Musique des cors de YEGOLE.
- WANHAN
- Gnon Thin

## Eléments retenus par la commission 1

- THROU-TAN, Musique des cors de YEGOLE.
- Gnon Thin : savoir-faire lié à la fabrication de l'huile rouge de GONGUINE

# RESULTATS: REGION DU TONPKI

## **THROU-TAN, Musique des cors de YEGOLE**

- Les contributions ont été apportées sur le nom de l'élément dans la langue Dan, la description, l'apprentissage, le nom des praticiens, le mode de transmission, et la pérennisation de l'élément.

## **Gnon Thin (procédé de production de l'huile de palme rouge),**

- Les corrections ont été faites sur le contexte de la pratique de l'élément aujourd'hui, les fonctions sociales et culturelles d'origine de l'élément et ses fonctions sociales et culturelles actuelles.

# LA REGION DU GÔH

## PCI proposé

- DOUBEHI de OURAGAHIO;
- GLO-SÔH savoir-faire lié au tissage du pagne GOURO à GABIA;
- KWELE-PELE chasse à la battue;
- LÊ ou la dot à ZOHOA;
- Le GBEGBE : chant et danse de KPAPEKOU;
- LOUGBOU de OURAGAHIO;
- Pratiques et rituels liés au GOULOUZILE;
- SAMASSA de GOULIKAO;
- SOKOPE : danse et parole satirique de KRISSEAHIO;
- TITÊ ou TITA de Ouragahio,

## Éléments PCI retenus par la commission 2

- DOUBEHI de OURAGAHIO
- TITÊ ou TITA de Ouragahio
- GLO-SÔH : savoir-faire lié au tissage du pagne GOURO à GABIA

## RÉSULTAT DES TRAVAUX: LA REGION DU GÔH

### **Doubehi**

- Contribution portée sur la transcription phonétique;
- Éléments complémentaires apportés au niveau de l'Origine, la description, le lieu où est pratiqué l'élément, les fonctions, le mode de transmission,

### **TITÊ ou TITA de Ouragahio**

- Corrections apportées au niveau de la description, la localité, les praticiens, les difficultés, la promotion et les innovations

### **GLO-SÔH**

- Changement du nom et correction de la description de élément à l'issue d'échanges;



# HAUT-SASSANDRA

## ELEMENTS PROPOSES

- Le TOHOUROU de OUANDIA;
- La DANSE PANTHERE de GORODI;
- Le RITUEL lies aux SINGES de GBETITAPEA;
- Le ZIGLIBITY de TAHIRAGUHE.
- Le MASQUE GLUAN-GLA de ZAHIBO.
- La DANSE SAAPLO de NANOUFLA.

## ELEMENTS RETENUS PAR LA COMMISSION 2

- Le ZIGLIBITY de TAHIRAGUHE;
- Le TOHOUROU de OUANDIA;
- Le RITUEL lies aux SINGES de GBETITAPEA;
- La DANSE SAAPLO de NANOUFLA

# HAUT-SASSANDRA: consolidation et validation des PCI retenus

## Le ZIGLIBITY DE TOHIRAGUHE

- Rejet de la définition étymologique du Ziglibity proposé;
- Correction de la transcription phonétique du nom de l'initiateur;
- Distinction entre les fonctions sociales et les fonctions culturelles du Ziglibity;
- Ajout des rôles des acteurs, importance de l'élément pour sa communauté, la fréquence de sa pratique, les avantages, les difficultés, les dangers, les mesures prises

## Le TOHOUROU de OUANDIA

- Poursuivre la recherche sur l'origine du Tohourou (Abidjan? Nianboua?);
- Corrections apportées au niveau de la localité, les communautés concernées, les fonctions, importance de l'élément, la fréquence, la périodicité, les avantages, les difficultés, le mode de transmissions
- Informations complémentaires au sujet du praticien

## **HAUT-SASSANDRA: consolidation et validation des PCI retenus**

### **Le RITUEL lies aux SINGES de GBETITAPEA**

- Demande de retrait de l'élément de la liste du PCI retenu pour insuffisance de renseignements.

### **La DANSE SAAPLO de NANOUFLA**

- (Nous n'avons pas reçu d'informations)

# LA REGION DE LA MARAHOUE

## ELEMENTS PROPOSES

- DJELA
- GBOHOULI :(jeu ou amusement des femmes) de PAKOUABO;
- GOLI (danse) VRIGRI –FOUTA;
- GOULIGALE : danse guerrière de ZAGOUTA;
- Le FLALI de TIBEITA;
- SAPLO de TIBEITA;
- ZAMBLE (BILAGOLY) de MANFLA;
- ZAOULI de TIBEITA;

## ELEMENTS RETENUS PAR LA COMMISSION

- DJELA ou danse du Masque lion de BOGOPINFLA;

# LA REGION DE LA MARAHOUE

## **DJELA ou danse du Masque lion de BOGOPINFLA;**

- Description trop axée sur le masque a été enrichie au niveau des aspects immatériels;
- Observations portées sur le nom de l'initiateur, de la fréquence et ajout d'une localité, d'une communauté, les avantages, les difficultés, acquisitions des savoirs et savoir-faire

# Conclusion et recommandations

- Les Commissions ont exploité 13 fiches d'inventaires.
- Les différentes contributions des personnes ressources, des membres de la coordination nationale, des coordinations régionales et des équipes d'inventaire, ont permis d'améliorer le contenu des fiches. Cependant, l'ensemble des fiches qui ont été retenues par la coordination nationale pour l'atelier n'a pu être passé en revue. A cet effet, la commission recommande aux coordinations régionales de travailler aux compléments d'informations relatives à leurs éléments après l'atelier et de les faire parvenir à la coordination nationale dans les meilleurs délais.

**ATELIER DE RESTITUTION ET DE  
VALIDATION DES RESULTATS DE LA  
PHASE II DE L'INVENTAIRE DU PCI  
PRESENT EN COTE D'IVOIRE  
RAPPORT**

Les 19, 20, 21 et 22 décembre 2018, s'est tenu un atelier de restitution et de validation des résultats de la phase II de l'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) présent en Côte d'Ivoire.

Après le point de presse du Ministre de la Culture et de la Francophonie à la Bibliothèque Nationale au Plateau, qui a tenu lieu de cérémonie d'ouverture, l'atelier s'est poursuivi dans les locaux de la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) et du Centre National des Arts et de la Culture (CNAC) sis à Cocody-Angré, 9<sup>ème</sup> tranche, Star 11.

Cette rencontre a regroupé 78 participants.

## **1-Objectifs**

### **1-1) Objectif général**

L'atelier avait pour objectif général d'examiner, de consolider et de valider les résultats des collectes de données relatives à l'inventaire du PCI des 26 régions de la phase II.

### **1-2) Objectifs spécifiques**

- Restituer aux participants les informations contenues dans les fiches relatives aux éléments du PCI inventoriés (régions à préciser en annexes) ;
- Etoffer si nécessaire les informations collectées sur chacun de ces éléments et procéder à d'éventuelles corrections ;
- Valider les informations relatives aux éléments du PCI.

## **2-Méthodologie et déroulement des travaux**

## **2-1) Méthodologie**

La méthodologie de travail s'est structurée en 03 étapes :

- La première a consisté à présenter les éléments qui ont été retenus par région ;
- Ensuite, il a été demandé à chaque coordination régionale de choisir 2 à 3 éléments en fonction de leur caractère représentatif et de leur étendue ;
- Enfin, les fiches des éléments choisis par les coordinations régionales, ont été passées en revue, rubrique par rubrique.

Pour une meilleure efficacité, Cinq (5) commissions, dont 4 composées de représentants de 5 régions et 01 constituée des 6 régions restantes, ont été mises en place en fonction de la proximité des aires géographiques pour analyser les fiches et restituer les résultats de leur réflexion.

### **⬇ Constitution des commissions**

- ✓ La commission 1 : les régions d'Abidjan, de l'Agneby-tiassa, de la Mé, de l'Indénié-djuablin et du Sud-Comoé ;
- ✓ La commission 2 : les régions du N'zi, du Moronou, du Bélier, du Gbêkè, de l'Iffou et du Gountougo ;
- ✓ La commission 3 : les régions de la Nawa, du Gboklè, de San-pedro, du Loh-djiboua et des Grands-ponts ;
- ✓ La commission 4 : les régions du Tchologo, du Poro, de la Bagoué, du Hambol, et du Bounkani ;
- ✓ La commission 5 : les régions du Kabadougou, du Bafing, du Béré, du Folon, et du Worodougou.

## **2-2) Déroulement des travaux**

L'approche interactive a été utilisée pour la conduite des travaux dans les différentes commissions.

Compte tenu du nombre important d'éléments à examiner, 2 ou 3 éléments ont été retenus par région.

Les trois (3) premières journées ont été consacrées respectivement au choix des éléments et à l'analyse des fiches.

La quatrième journée s'est achevée par la séance plénière qui a vu la validation des résultats des différentes commissions.

Les éléments retenus par région:

- La région d'Abidjan



- **Fokuyé**, Institution d’initiation et de formation des hommes chez les Atchan
  - **Ndjisèhi**, ou savoir –faire lié à la confection de l’attiéké à l’huile rouge
- La région de l’Agneby-tiassa
- **Goun wodjou** ; la légende du Goun chez les Abidji
  - **Tandamloko**; danse de réjouissance chez les Souamlin
- La région de la Mé
- **Okohonbèdi**, la prise et l’exercice du pouvoir chez les communautés Gwa
  - **Gbepon**, mariage traditionnel des communautés Gwa de domolon
  - **Bieukôsseu**, savoir-faire lié à la préparation de la sauce piment des communautés Akyé
- La région des Grands-ponts
- **ÈBÈB**, Le sacre ou l’investiture des gouvernants chez les Odjoukrou,
  - **Essougbinsrô**, sortie de génération chez les alladjan
  - **Edanian**, Danse de réjouissance des communautés Avicam de Grand-Lahou
- La région de l’Indénié-Djuablin
- **Elué lilè**, fête de l’igname chez les Agni- N’denian
  - **Adja sièlè**, le rituel d’intronisation d’un ayant droit chez les Agni-N’denian
  - **Awoulièflôlô** : Traitement pour un accouchement facile
- La région du Moronou
- **Soumo**, savoir-faire lié à la technique de confection d’une toiture à base de feuilles sèches de cacaoyer
  - **Blégbisièlè**, le mode de succession chez les Agni morofouè
- La région du Sud-comoé
- **Abissa**: fête traditionnelle annuelle de réjouissance des N’ZIMA de Grand-bassam
  - **Vale-poue**, ou la célébration de la nouvelle mère ou la nourrice chez les Abouré

- La région du N'zi
  - **Atovlê** : Cérémonie de purification de la jeune fille pubère
  - **La danse Goli** : danse du masque GOLI
- La région du Belier
  - **Tanni-woulè** : Savoir-faire relatif au tissage du pagne traditionnel chez les Baoulé de Côte d'Ivoire
  - **Liké – yolè** : **Le protocole relatif aux salutations** chez les communautés Baoulé
- La région du Loh djiboua
  - **Gnigblilokui** : savoir-faire relatif au tissage du pagne de raphia chez les communautés Dida
  - **Gôlouthithèli** : savoir-faire relatif à la fabrication traditionnelle de la pirogue chez les communautés Dida
- La région de la Nawa
  - **Tanni-woulè** : Savoir-faire relatif au tissage du pagne traditionnel chez les Baoulé de Côte d'Ivoire
  - **Nawa-pôpôakô** : le rituel d'adoration des chutes du fleuve Sassandra
  - **klotougou** : le traitement des os fracturés
- La région du Gboklè
  - **Winta** : la dot post mortem
  - **Gnou ah gohzé** : traitement relatif à un fœtus inhalant le liquide amniotique
- La région de San-pedro
  - **Hô bê hun pablê** : Savoir-faire relatif à l'architecture en terre
  - **GBALIHON** : l'alliance inter-ethnique entre les peuples KROUMEN et DIDA.
  - **Na mon wêrê** : traitement de l'ulcère de burili
- La région du Tchologo
  - **Fligué- Tibé** : traitement de l'Albinisme
  - **KROUBI** : danse de réjouissance
  - **BOGOLAN** : Savoir-faire relatif à la teinture traditionnelle

- La région du Folon
  - **Kolotoukou** : soudure des os fracturés
  - **Sanangounya** : le jeu des alliances entre les fils du Manding
- La région de la Bagoué
  - **Tchiéfontaran** : Mariage traditionnel senoufo
  - **Kanfouètiari** : Intronisation chez les senoufo
  - **KAFOUÔ** : fête de génération chez les senoufo
- La région du Poro
  - **Le tchologo**, cérémonie d'initiation des senoufo
  - **Le boloye** ou danse initiatique des senoufo
- La région du Kabadougou
  - **Fourou ou fouroutou** : le mariage traditionnel
  - **Fourou-sa** : le divorce en pays Malinké
  - **Sou-koya** : les funérailles en pays Malinké(Odiennéka)
- La région du Bafing
  - **TOLÔSSO** : jeu mnémotechnique (de transmission fidèle de message)
  - **YI KPOSSI** : libation (rituel)
- La région du Worodougou
  - **Chiangouya** : pacte ou alliance entre deux ou plusieurs personnes
  - **Tiniguêlalou** : technique de filage du coton
  - **sangansinguêlôbô** : le rituel relatif au nettoyage de la mare sangansingué
- La région du Gbekè
  - **N'dékanwlê** : le Tribunal coutumier
  - **Blén'gbifallê** : la désignation du Roi, du Souverain chez les communautés baoulé
- La région de l'Iffou
  - **Bofouin-tani** : Technique de confection du pagne traditionnel à base d'écorces d'arbre

- **Taliè-wouwa** : savoir relatif à la fabrication des assiettes en argile cuite
- La région du Hambol
  - **Dah-lô** : technique de confection de canaris chez les mangoro
  - **Koutchara** : rituel de la mort (veuvage)
  - **YA GBA** : Danse de réjouissance (approchez ici)
- La région du Béré
  - **Soumara-ladanh** ; procédé d'obtention de l'épice soumara
  - **Kievla** : traitement des fractures des os
- La région du Gountougo
  - **Adayé Kèssiè** : la fête de l'igname chez les peuples Bron de Côte d'Ivoire
  - **Gbonon** : fête traditionnelle annuelle des communautés dègah de Bondoukou
- La région du Bounkani
  - **Dompo** ; fête de l'igname chez les Lorhon
  - **Issié bohoungo**: funérailles d'un souverain chez les Koulango de Bouna

### 3 – Résultats et validation des travaux

Les Commissions ont passé en revue ces fiches d'inventaire dans le but d'en apprécier les contenus. Des observations ont été faites sur les informations relatives au nom de l'élément, la description, la communauté qui pratique l'élément, le mode de transmission de l'élément, les fonctions sociales et culturelles d'origine et actuelles.

Pour certaines fiches l'accent a été mis sur l'origine. Vu les insuffisances de certaines fiches, les différentes contributions des personnes ressources et des représentants de communautés dans la coordination nationale, les coordinations régionales et les équipes d'inventaire, ont permis d'en améliorer la qualité.

### Conclusion et recommandations

En somme, 62 fiches ont été examinées et validées. Cependant, Il convient de noter que l'ensemble des fiches qui ont été retenues n'ont pu être passé en revue

de manière exhaustive par les travaux de l'atelier. En conséquence, ces 62 fiches devraient servir d'exemple aux coordinations régionales pour l'amélioration du contenu des autres fiches qui n'ont pu faire l'objet d'analyse au cours de l'atelier.

C'est sur ces recommandations que la Directrice du Patrimoine Culturel (DPC) a remercié les participants pour leur engagement et leur disponibilité durant les quatre jours passés dans ses locaux.

Les travaux de l'atelier ont été clôturés par le Conseiller Technique du Ministre de la Culture en charge du patrimoine culturel.

*Fait à Abidjan, le 22 décembre 2018*

Le rapporteur

AHISSA A. Flora